

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 550 6 avril 2007

# **SOMMAIRE**

Hepfig Holding Sarl2639	93
Hepfig Holding Sarl2639	93
I.B.B. Baugesellschaft mbH2638	88
Infor Global Solutions TopCo II 2635	55
Inter Management Company 2638	80
Kompass Venture Capital S.A 2639	
•	
G.m.b.H	54
LuxiPrivilège Conseil S.A 2639	98
Luxoptic sàrl	89
Marconsult S.A	97
Marconsult S.A	97
Marconsult S.A 2639	98
Marconsult S.A	99
Marconsult S.A	98
Moselle Construction et Façade 2638	87
Moustique Holding S.A	00
Mtil A.G	54
Norfin II S.A	94
Obelsa Biotechnology Specialist Company	
S.à r.l	55
Outlet Mall Sub Group Holding No. 4 S.à	
r.l	87
Selene Patrimoine2639	91
Sirap - Gema Finance S.A	54
Société de l'Itinéraire Benelux-Lorraine-	
•	
Value S.A	
Wikalo Holding S.A 2639	97
Wincanton Trans European (Luxembourg)	97
Wood. Appleton. Oliver & Co S.A 2639	
	Hepfig Holding Sàrl



# Luxembourg Research Consultancy G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 44.308.

# **CLOTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 4 janvier 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- LUXEMBOURG RESEARCH CONSULTANCY, G.mb.H., ayant eu son siège social à L-4243 Esch-sur-Alzette, 75, rue Jean-Pierre Michels, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M <sup>e</sup> M. Ries Le liquidateur

Référence de publication: 2007009158/2630/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04257. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

#### Mtil A.G., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 64.296.

# **CLOTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 4 janvier 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- MTIL A.G., dont le siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été dénoncé en date du 23 août 2001, Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M <sup>e</sup> M. Ries

Le liquidateur

Référence de publication: 2007009160/2630/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04252. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

# Sirap - Gema Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 66.506.

Le Conseil d'Administration tenu le 15 décembre 2006 a décidé:

Suite à la démission de Monsieur Renzo De Marchi de sa fonction d'administrateur-délégué, de coopter comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 15 décembre 2006, Monsieur Sébastien Felici, né le 31 mai 1978 à Villerupt en France résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SIRAP - GEMA FINANCE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007026503/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01241. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.



## e-tech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 93.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007026312/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10004. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

# Obelsa Biotechnology Specialist Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 116.254.

Il est porté à la connaissance de tiers que Madame Cristina Mateescu, demeurant au Section 2, street Doamna Oltea, 39, Bucarest (Roumanie) a démissionné de son poste de gérant de catégorie A de la société en date du 1 <sup>er</sup> novembre 2006 et n'a pas été remplacée.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007026342/655/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09958. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

# Lifrapos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007026314/7205/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01001. - Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

# Infor Global Solutions TopCo II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 107.218.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth day of July.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present deed.

Is held an extraordinary shareholders' meeting of INFOR GLOBAL SOLUTIONS TopCo II, (hereinafter the «Company») a société en commandite par actions existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.218, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 24 March 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 803 dated 13 August 2005. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 31 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1402 dated 20 July 2006.

The meeting is presided by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Mrs Marjorie Valbon, maître en droit, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.



The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

## Agenda:

- 1. Change the drafting of the articles of incorporation of the Company from an English version with a German translation to an English version with a French translation. In case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail;
  - 2. Conversion of the sole Management Share held by the General Partner into one Class M Ordinary Share;
- 3. Increase of the share capital of the Company by an amount of eight US dollars (USD 8.-) so as to raise it from the present amount of four hundred and eight thousand one hundred and forty-two US dollars (USD 408,142.-) up to four hundred and eight thousand one hundred and fifty US dollars (USD 408,150.-), by the issue of four (4) Class M Ordinary shares, having a par value of two US dollars (USD 2.-) each;
  - 4. Change the nominal value of the shares from USD 2.- each into USD 50.- each;
  - 5. Subsequent amendment of the article 6 of the articles of incorporation of the Company;
- 6. Conversion of the Company's legal form into the legal form of a limited liability company, société à responsabilitée limitée;
  - 7. Full restatement of the articles of incorporation;
  - 8. Appointment of Mr Steiner and Mr Giangiordano as managers of the Company.
- II. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.
- III. That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- IV. That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

# First resolution

The general meeting decides to change the drafting of the articles of incorporation of the Company from an English version with a German translation to an English version with a French translation. In case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

## Second resolution

The general meeting decides to convert the sole Management Share held by the General Partner into one Class M Ordinary Share having the same rights and obligations as the existing Class M Ordinary Shares.

#### Third resolution

The general meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of eight US dollars (USD 8.-) so as to raise it from the present amount of four hundred and eight thousand one hundred and forty-two US dollars (USD 408,142.-) up to four hundred and eight thousand one hundred and fifty US dollars (USD 408,150.-), by the issue of four (4) Class M Ordinary Shares, having a par value of two US dollars (USD 2.-) each.

The new shares have been subscribed by INFOR GLOBAL SOLUTIONS HOLDINGS Ltd., a company organized under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number 169323, having its registered office at the offices of M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, prenamed, to be paid up by a contribution in cash.

The total contribution of eight US dollars (USD 8.-) will be allocated to the share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

#### Fourth resolution

The general meeting decides to increase the par value of the Class M Ordinary Shares of the Company from two US dollars (USD 2.-) to fifty US dollars (USD 50.-).

#### Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, article 6 paragraph a) of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« Art. 6. Corporate capital. a) The Company has a share capital of four hundred and eight thousand one hundred and fifty US dollars (USD 408,150.-) divided into eight thousand one hundred and sixty-three (8,163) shares, designated as «Class M Ordinary Shares», having a par value of fifty US dollars (USD 50.-).»



#### Sixth resolution

The general meeting decides to change the legal form of the Company from a société en commandite par actions into an société à reponsabilité limitée.

As a consequence of the above resolutions, the corporate capital of the Company is divided as follows:

- INFOR GLOBAL SOLUTIONS HOLDINGS Ltd., a company organized under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number 169323, having its registered office at the offices of M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, owns eight thousand one hundred sixty-two (8,162) Class M Ordinary Shares; and
- INFOR GLOBAL SOLUTIONS TopCo S.A., a société anonyme organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 107.137, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, owns one (1) Class M Ordinary Shares.

#### Seventh resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting decides to fully restate the articles of incorporation of the Company, without changing the corporate purpose of the Company, so as to read as follows:

# A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- Art. 1. There exists between the current owner of the shares and among all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name of INFOR GLOBAL SOLUTIONS TopCo II (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches, Subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

- Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.
- **Art. 4.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purposes.

# B. Share capital - Shares

**Art. 5.** The Company has a share capital of four hundred and eight thousand one hundred and fifty US dollars (USD 408,150.-) divided into eight thousand one hundred and sixty-three (8,163) shares, designated as «Class M Ordinary Shares», having a par value of fifty US dollars (USD 50.-).

The Company's share capital may further consists of Class L-1 Ordinary Shares, Class P Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares and Class D Ordinary Shares.

Any reference made hereinafter to a «share» or the «shares» shall be construed as a reference to the Class M Ordinary Shares, Class L-1 Ordinary Shares, Class P Ordinary Shares, Class L Ordinary Shares, Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares and Class D Ordinary Shares, depending on the context and as applicable.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.
- **Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.



**Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

#### C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders pursuant to Article 17.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

**Art. 11.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
- **Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 14.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.



**Art. 15.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

## D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

- **Art. 16.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 18.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

## E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 19. The Company's year commences on June 1st and ends on May 31st of the following year.
- Art. 20. Each year on May 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

## F. Liquidation

- **Art. 22.** In case of dissolution of the Company, one or more liquidators (individuals or legal entities) shall carry out the liquidation. The liquidator(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which decided the dissolution and which shall determine their powers and compensation. In the event of any voluntary or involuntary liquidation, dissolution or winding up of the Company, the assets of the Company available for distribution to the shareholders shall be applied to the extent permitted by law in the following order of priority:
  - (a) first, to the holders of the Class M Ordinary Shares pursuant to Article 24(a) and 24(b);
  - (b) second, to the holders of the Class L-1 Ordinary Shares pursuant to Article 24(c), 24(d) and 24(e);
- (c) third, in payment to the holders of the Class P Ordinary Shares an amount in respect of each Class P Ordinary Share held equivalent to the Unreturned Preference Amount plus the Unpaid Preferred Yield of each such Class P Ordinary Share plus, if required, the Applicable Premium; provided that if the assets available for distribution to holders of the Class P Ordinary Shares are not sufficient to pay to such holders the aforesaid amount, the available assets shall be distributed to holders of the Class P Ordinary Shares pro rata according to the number of Class P Ordinary Shares held by them; and
  - (d) fourth, to the holders of the shares in accordance with Article 24(f) through 24(m).

#### G. Dividends

- Art. 23. The manager or the board of manager may declare interim dividends on shares in issue and authorise payment of the dividends out of the funds of the Company lawfully available. The funds the Company may decide to distribute pursuant to this Article 23 in respect of any financial year or other period for which its accounts are made up shall be applied in paying to each holder of a share a dividend which shall constitute a Distribution and be paid in accordance with the provisions of Article 24 below.
- **Art. 24.** Except as set forth in Article 22 with respect to any Distribution made in connection with any liquidation, dissolution or winding up of the Company, at the time of each Distribution, such Distribution shall be made to the holders of the Class M Ordinary Shares, the Class L-1 Ordinary Shares, the Class L Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Ordinary Shares and the Class D Ordinary Shares in the following priority:
- (a) The holders of the Class M Ordinary Shares, as a separate class, shall be entitled to receive all or a portion of such Distribution (ratably among such holders based upon the aggregate Unpaid Yield of the Class M Ordinary Shares held by each such holder as of the time of such Distribution) equal to the aggregate Unpaid Yield on the issued Class M Ordinary Shares as of the time of such Distribution, and no Distribution or any portion thereof shall be made under any other paragraph of this Article 24 below until the entire amount of the Unpaid Yield on the issued Class M Ordinary Shares as



of the time of such Distribution has been paid in full. The Distributions made pursuant to this Article 24(a) to the holders of the Class M Ordinary Shares shall constitute a payment of Yield on the Class M Ordinary Shares.

- (b) After the required amount of a Distribution has been made in full pursuant to the preceding paragraph of this Article 24, the holders of the Class M Ordinary Shares, as a separate class, shall be entitled to receive all or a portion of such Distribution (ratably among such holders based upon the aggregate Unreturned Original Cost of the Class M Ordinary Shares held by each such holder as of the time of such Distribution) equal to the aggregate Unreturned Original Cost of the issued Class M Ordinary Shares as of the time of such Distribution, and no Distribution or any portion thereof shall be made under any other paragraph of this Article 24 below until the entire amount of the Unreturned Original Cost of the issued Class M Ordinary Shares as of the time of such Distribution has been paid in full. The Distributions made pursuant to this Article 24(b) to holders of the Class M Ordinary Shares shall constitute a return of Original Cost of the Class M Ordinary Shares.
- (c) After the required amount of a Distribution has been made in full pursuant to the preceding paragraphs of this Article 24, the holders of the Class L-1 Ordinary Shares, as a separate class, shall be entitled to receive all or a portion of such Distribution (ratably among such holders based upon the aggregate Unpaid Primary Yield of the Class L-1 Ordinary Shares held by each such holder as of the time of such Distribution) equal to the aggregate Unpaid Primary Yield on the issued Class L-1 Ordinary Shares as of the time of such Distribution, and no Distribution or any portion thereof shall be made under any other paragraph of this Article 24 below until the entire amount of the Unpaid Primary Yield on the issued Class L-1 Ordinary Shares as of the time of such Distribution has been paid in full. The Distributions made pursuant to this Article 24(c) to holders of the Class L-1 Ordinary Shares shall constitute a payment of Primary Yield on the Class L-1 Ordinary Shares.
- (d) After the required amount of a Distribution has been made in full pursuant to the preceding paragraphs of this Article 24, the holders of the Class L-1 Ordinary Shares, as a separate class, shall be entitled to receive all or a portion of such Distribution (ratably among such holders based upon the aggregate Unpaid Secondary Yield of the Class L-1 Ordinary Shares held by each such holder as of the time of such Distribution) equal to the aggregate Unpaid Secondary Yield on the issued Class L-1 Ordinary Shares as of the time of such Distribution, and no Distribution or any portion thereof shall be made under any other paragraph of this Article 19 below until the entire amount of the Unpaid Secondary Yield on the issued Class L-1 Ordinary Shares as of the time of such Distribution has been paid in full. The Distributions made pursuant to this Article 24(d) to holders of the Class L-1 Ordinary Shares shall constitute a payment of Secondary Yield on the Class L-1 Ordinary Shares.
- (e) After the required amount of a Distribution has been made in full pursuant to the preceding paragraphs of this Article 24, the holders of the Class L-1 Ordinary Shares, as a separate class, shall be entitled to receive all or a portion of such Distribution (rateably among such holders based upon the aggregate Unreturned Original Cost of the Class L-1 Ordinary Shares held by each such holder as of the time of such Distribution) equal to the aggregate Unreturned Original Cost of the issued Class L-1 Ordinary Shares as of the time of such Distribution, and no Distribution or any portion thereof shall be made under any other paragraph of this Article 24 below until the entire amount of the Unreturned Original Cost of the issued Class L-1 Ordinary Shares as of the time of such Distribution has been paid in full. The Distributions made pursuant to this Article 24(e) to holders of the Class L-1 Ordinary Shares shall constitute a return of Original Cost of the Class L-1 Ordinary Shares.
- (f) After the required amount of a Distribution has been made in full pursuant to the preceding paragraphs of this Article 24, the holders of the Class L Ordinary Shares, as a separate class, shall be entitled to receive all or a portion of such Distribution (rateably among such holders based upon the aggregate Unpaid Yield of the Class L Ordinary Shares held by each such holder as of the time of such Distribution) equal to the aggregate Unpaid Yield on the issued Class L Ordinary Shares as of the time of such Distribution, and no Distribution or any portion thereof shall be made under any other paragraph of this Article 24 below until the entire amount of the Unpaid Yield on the issued Class L Ordinary Shares as of the time of such Distribution has been paid in full. The Distributions made pursuant to this Article 24(f) to holders of the Class L Ordinary Shares shall constitute a payment of Yield on the Class L Ordinary Shares.
- (g) After the required amount of a Distribution has been made in full pursuant to the preceding paragraphs of this Article 24, the holders of the Class L Ordinary Shares, as a separate class, shall be entitled to receive all or a portion of such Distribution (rateably among such holders based upon the aggregate Unreturned Original Cost of the Class L Ordinary Shares held by each such holder as of the time of such Distribution) equal to the aggregate Unreturned Original Cost of the issued Class L Ordinary Shares as of the time of such Distribution, and no Distribution or any portion thereof shall be made under any other paragraph of this Article 24 below until the entire amount of the Unreturned Original Cost of the issued Class L Ordinary Shares as of the time of such Distribution has been paid in full. The Distributions made pursuant to this Article 24(g) to holders of the Class L Ordinary Shares shall constitute a return of Original Cost of the Class L Ordinary Shares.
- (h) After the required amount of a Distribution has been made in full pursuant to the preceding paragraphs of this Article 24, the holders of Class L Ordinary Shares, the holders of Class A Ordinary Shares and the holders of Class D Ordinary Shares, as a group, shall be entitled to receive all or a portion of such Distribution (rateably among such holders based upon the number of Class L Ordinary Shares, Class A Ordinary Shares and Class D Ordinary Shares held by each such holder as of the time of such Distribution) until and to the extent either (a) the L-1 Catchup Return has been achieved or (b) the Three Times Target Return has been achieved, and no Distribution or any portion thereof shall be made under



any other paragraph of this Article 24 below until either (a) the holders of Class L Ordinary Shares, the holders of Class A Ordinary Shares and the holders of Class D Ordinary Shares have received Distributions pursuant to this Article 24 (h) in an amount equal in the aggregate to the L-1 Catchup Return or (b) each Golden Gate Securityholder has received Distributions in respect of such Golden Gate Securityholder's Company Securities in an amount equal to the Three Times Target Return.

- (i) After the required amount of a Distribution has been made in full pursuant to the preceding paragraphs of this Article 24, and only if the Three Times Target Return has not been achieved, the holders of Class M Ordinary Shares, the holders of Class L Ordinary Shares, the holders of Class A Ordinary Shares and the holders of Class D Ordinary Shares, as a group, shall be entitled to receive all or a portion of such Distribution (rateably among such holders based upon the number of Class M Ordinary Shares, Class L-1 Ordinary Shares, Class L Ordinary Shares, Class A Ordinary Shares and Class D Ordinary Shares held by each such holder as of the time of such Distribution) until and to the extent the Three Times Target Return has been achieved and no Distribution or any portion thereof shall be made under any other paragraph of this Article 24 below until each Golden Gate Securityholder has received Distributions in respect of such Golden Gate Securityholder's Company Securities in an amount equal to the Three Times Target Return. For avoidance of doubt, no Distributions shall be made pursuant to this Article 24(i) if the Three Times Target Return has already been achieved.
- (j) After the required amount of Distribution has been made in full pursuant to the preceding paragraphs of this Article 24, the holders of Class L Ordinary Shares, the holders of Class A Ordinary Shares, the holders of Class B Ordinary Shares and the holders of Class D Ordinary Shares, as a group, shall be entitled to receive all or a portion of such Distribution (rateably among such holders based upon the number of Class L Ordinary Shares, Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares and Class D Ordinary Shares held by each such holder as of the time of such Distribution) until and to the extent either (a) the L-1 Catchup Return has been achieved or (b) the Five Times Target Return has been achieved, and no Distribution or any portion thereof shall be made under any other paragraph of this Article 24 below until (a) the holders of Class L Ordinary Shares, the holders of Class A Ordinary Shares, the holders of Class B Ordinary Shares and the holders of Class D Ordinary Shares have received Distributions pursuant to Article 24(h) and this Article 24(j) in an amount equal in the aggregate to the L-1 Catchup Return or (b) each Golden Gate Securityholder has received Distributions in respect of such Golden Gate Securityholder's Company Securities in an amount equal to the Five Times Target Return.
- (k) After the required amount of a Distribution has been made in full pursuant to the preceding paragraphs of this Article 24, and only if the Five Times Target Return has not been achieved, the holders of Class M Ordinary Shares, the holders of Class L Ordinary Shares, the holders of Class B Ordinary Shares, the holders of Class B Ordinary Shares and the holders of Class D Ordinary Shares, as a group, shall be entitled to receive all or a portion of such Distribution (rateably among such holders based upon the number of Class M Ordinary Shares, Class L-1 Ordinary Shares, Class L Ordinary Shares, Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares and Class D Ordinary Shares held by each such holder as of the time of such Distribution) until and to the extent the Five Times Target Return has been achieved and no Distribution or any portion thereof shall be made under any other paragraph of this Article 24 below until each Golden Gate Securityholder has received Distributions in respect of such Golden Gate Securityholder's Company Securities in an amount equal to the Five Times Target Return. For avoidance of doubt, no Distributions shall be made pursuant to this Article 24(k) if the Five Times Target Return has already been achieved.
- (I) After the required amount of Distribution has been made in full pursuant to the preceding paragraphs of this Article 24, the holders of the shares other than the Class M Ordinary Shares, the Class L-1 Ordinary Shares and the Class P Ordinary Shares, as a group, shall be entitled to receive all or a portion of such Distribution (rateably among such holders based upon (i) the number of Class L Ordinary Shares held by each such holder as of the time of such Distribution, (ii) the number of Class A Ordinary Shares held by each such holder as of the time of such Distribution, (iv) the number of Class C Ordinary Shares held by each such holder as of the time of such Distribution, (iv) the number of Class C Ordinary Shares held by each such holder as of the time of such Distribution and (v) the number of Equivalent Class D Ordinary Shares held by each such holder as of the time of such Distribution) until and to the extent the L-1 Catchup Return has been achieved, and no Distribution or any portion thereof shall be made under any other paragraph of this Article 24 below until the holders of the shares other than the Class M Ordinary Shares, the Class L-1 Ordinary Shares and Class P Ordinary Shares have received Distributions pursuant to Article 24(h) and 24(j) and this Article 24(l) in an amount equal in the aggregate to the L-1 Catchup Return.
- (m) After the required amount of Distribution has been made in full pursuant to the preceding paragraphs of this Article 24, the holders of the shares other than the Class P Ordinary Shares, as a group, shall be entitled to receive the remaining portion of such Distribution (rateably among such holders based upon (i) the number of Class M Ordinary Shares held by each such holder as of the time of such Distribution, (ii) the number of Class L-1 Ordinary Shares held by each such holder as of the time of such Distribution, (iii) the number of Class L Ordinary Shares held by each such holder as of the time of such Distribution, (iv) the number of Class A Ordinary Shares held by each such holder as of the time of such Distribution, (vi) the number of Class C Ordinary Shares held by each such holder as of the time of such Distribution and (vii) the number of Equivalent Class D Ordinary Shares held by each such holder as of the time of such Distribution).



For purposes of this Article 24, all references to Class M Ordinary Shares, Class L-1 Ordinary Shares, Class P Ordinary Shares, Class L Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares and Class D Ordinary Shares shall be deemed to refer to such Ordinary Shares and to the Series M CPECs, the Series L-1 CPECs, the Series P CPECs, the Series L CPECs, the Series A CPECs, the Series B CPECs, the Series C CPECs and the Series D CPECs, respectively.

# H. Sale of the company; Public offering

Art. 25. If the holders of at least a majority of the shares held by the Golden Gate Securityholders (the «Requisite Holders») approve a sale of all or substantially all (as defined in the Revised Model Business Corporation Act published by the American Bar Association, Section on Business Law) of the Company's assets determined on a consolidated basis or a sale of all or substantially all of the Company's outstanding share capital and/or securities (whether by merger, recapitalization, consolidation, reorganization, combination or otherwise) to any Independent Third Party or group of Independent Third Parties (an «Approved Sale»), each holder of shares will be deemed to have consented to and agrees to raise no objections against such Approved Sale and hereby agrees to vote in favour of such Approved Sale at any general meeting of shareholders held for that purpose and hereby agrees to take all corporate action necessary and consents to allow the manager(s) to take such action on such holder's behalf to the extent permissible under applicable laws, including, among other things, the consent for the manager(s) to take all actions necessary to effect a transfer of securities of the Company in the applicable share or CPEC register. If the Approved Sale is structured as (i) a merger or consolidation, each holder of shares will waive any dissenter's rights, appraisal rights or similar rights in connection with such merger or consolidation or (ii) a sale of share capital and/or securities, each holder of shares will agree to sell all of its shares and rights to acquire shares on the terms and conditions approved by the manager(s) and the Requisite Holders. For avoidance of doubt, whenever reference is made in Article 25 through Article 31 to holders of shares, such references shall also include holders of CPECs which are convertible into shares.

Art. 26. The obligations of the holders of shares with respect to an Approved Sale are subject to the satisfaction of the following conditions: (i) upon the consummation of the Approved Sale, each holder of shares will receive the same form of consideration and the same portion of the aggregate consideration that such holders of shares would have received if such aggregate consideration had been distributed by the Company in complete liquidation pursuant to the rights and preferences set forth in these articles of incorporation as in effect immediately prior to such Approved Sale, (ii) if any holder of a class of shares is given an option as to the form and amount of consideration to be received, each holder of such class of shares will be given the same option and (iii) each holder of then currently exercisable rights to acquire shares of a class of shares will be given an opportunity to exercise such rights prior to the consummation of the Approved Sale and participate in such sale as holders of such class of shares, (iv) each shareholder's obligation to indemnify the purchaser in any Approved Sale for any representations and warranties concerning the Company and its Subsidiaries shall be several (and not joint) obligations among the Company's shareholders and shall either be pro-rated according to the total proceeds received by such shareholder in connection with the Approved Sale or provision will be made among the Company's shareholders for such a pro rata sharing of indemnification obligations, (v) each shareholder's obligation to indemnify the purchaser in any Approved Sale shall be limited to the net (pre-tax) proceeds distributed to such shareholder in connection with such transaction and (vi) none of the shareholders that are not members of the Company's senior management at the time of such Approved Sale shall be required as a condition of any such Approved Sale to enter into a non-competition agreement.

**Art. 27.** If the Company or the holders of the Company's securities enter into any negotiation or transaction for which Rule 506 (or any similar rule then in effect) promulgated by the Securities and Exchange Commission of the United States may be available with respect to such negotiation or transaction (including a merger, consolidation or other reorganization), the holders of shares who are not «accredited investors» will, at the request of the Company, appoint a purchaser representative (as such term is defined in Rule 501 promulgated by the Securities and Exchange Commission of the United States) reasonably acceptable to the Company. If any holder of shares appoints a purchaser representative designated by the Company, the Company will pay the fees of such purchaser representative, but if any holder of shares declines to appoint the purchaser representative designated by the Company, such holder will appoint another purchaser representative, and such holder will be responsible for the fees of the purchaser representative so appointed.

**Art. 28.** Each holder of shares will bear a pro-rata share (based upon the aggregate consideration to be received by such holder in connection with such Approved Sale upon the closing thereof) of the costs paid to any third party retained by the shareholders of the Company in connection with any sale of shares pursuant to an Approved Sale to the extent such costs are incurred for the benefit of all holders of shares and are not otherwise paid by the Company or the acquiring party. Costs incurred by holders of shares on their own behalf will not be considered costs of the transaction hereunder.

**Art. 29.** The provisions of Article 25 through Article 28 will terminate upon the earlier to occur of (i) the consummation of an IPO and (ii) the consummation of a Change of Control.

**Art. 30.** If (i) the manager(s) approve(s) an IPO and (ii) the IPO is an underwritten offering and the managing underwriters advise the Company in writing that in their opinion the Company's capital structure will adversely affect the marketability of the offering, each holder of shares will consent to and vote for a recapitalization, reorganization (including



the conversion of the Company into a stock corporation prior to the listing on recognised stock exchanges (whether through a public offering or comparable procedures) and/or exchange of the shares into securities that the managing underwriters, the manager(s) and holders of a majority of the shares then outstanding find acceptable and will take all necessary or desirable actions in connection with the consummation of the recapitalization, reorganization and/or exchange; provided that all holders of the same class or series of shares and CPECs are treated in the same manner in connection with the foregoing and the resultant securities reflect and are consistent with the rights and preferences set forth in these articles immediately prior to the IPO (assuming for purposes hereof, conversion of all then outstanding CPECs). The provisions of this Article 30 will terminate upon the consummation of a Change of Control. The provisions of this Article 30 and all references to the defined term «IPO» in these Articles will apply, mutatis mutandis, to (i) any initial public offering and sale of any ordinary shares or common stock of any Subsidiary of the Company and the liquidation of the Company into any such Subsidiary in connection therewith and (ii) any Solvent Reorganization approved by the manager(s). In connection with any such public offering and sale of any ordinary shares or common stock of any Subsidiary of the Company, the Company shall liquidate into such Subsidiary or take other appropriate action to distribute the securities of such Subsidiary.

## I. Definitions

# Art. 31. For purposes of these articles of incorporation:

«Affiliate» of a Person means any other Person, entity or investment fund controlling, controlled by or under common control with the Person and, in the case of a Person which is a partnership or a limited liability company, any partner or member, respectively, of the Person.

«Applicable Premium» means, subject to the terms of any separate written agreement among the Company and some or all of its shareholders, a premium to be paid in connection with any redemption of Class P Ordinary Shares, other than the mandatory redemption of the Class P Ordinary Shares on December 31, 2007. Such redemption premium shall be equal to 13.5% of the sum of (i) the aggregate Unpaid Preferred Yield and (ii) the aggregate Unreturned Preference Amount, in each case on any such Class P Ordinary Share so redeemed, subject in any event to the elimination of such premium pursuant to the terms of any separate written agreement among the Company and some or all of its shareholders

«Change of Control» means (i) any sale or transfer by the Company or its Subsidiaries of all or substantially all (as defined in the Revised Model Business Corporation Act published by the American Bar Association, Section on Business Law) of their assets on a consolidated basis, (ii) any consolidation, merger or reorganization of the Company with or into any other entity or entities as a result of which the holders of the Company's outstanding capital stock (including, for purposes of determining whether a Change of Control has occurred, any of their respective affiliated investment funds or any other Affiliate thereof) possessing the voting power (under ordinary circumstances) to elect a majority of the board of managers immediately prior to such consolidation, merger or reorganization cease to own the outstanding capital stock of the surviving corporation possessing the voting power (under ordinary circumstances) to elect a majority of the surviving corporation's board of managers or (iii) issuance by the Company or sale or transfer to any third party of shares of the Company's capital stock by the holders thereof as a result of which the holders of the Company's outstanding capital stock (including, for purposes of determining whether a Change of Control has occurred, any of their respective affiliated investment funds or any other Affiliate thereof) possessing the voting power (under ordinary circumstances) to elect a majority of the board of managers immediately prior to such sale or transfer cease to own the outstanding capital stock of the Company possessing the voting power (under ordinary circumstances) to elect a majority of the board of managers.

«Company Group» means the Company and its Subsidiaries.

«Company Securities» means any securities (including any convertible preferred equity certificates) of the Company or any of its Subsidiaries (including any securities of one class exchanged for any securities of another class), other than (a) any securities issued in exchange for the equity securities issued pursuant to any senior subordinated loan agreement which may have been entered into among certain Affiliates of the Company and certain of the Golden Gate security-holders, as the same may be amended, modified or restated from time to time, (b) any securities issued in exchange for the equity securities issued pursuant to any share purchase agreements which may have been entered into, respectively, among INFOR GLOBAL SOLUTIONS TOPCO Ltd. and the purchasers named therein, (c) any Class P Ordinary Shares, (d) any Class L-1 Ordinary Shares or (e) any Class M Ordinary Shares.

«CPECs» means the Series A CPECs, the Series B CPECs, the Series C CPECS, the Series D CPECs, the Series L CPECs, the Series M CPECs, the Series P CPECs and any other series of convertible preferred equity certificates that may be authorized and issued by the Company from time to time.

«Distribution» means each dividend or distribution made by the Company to the holders of shares (including such shares issuable upon conversion of any CPECs), whether in cash, property, or securities of the Company and whether by dividend, liquidating distribution or otherwise; provided that neither of the following shall be a Distribution: (a) any redemption, conversion or purchase by the Company of any shares or CPECs for any reason solely from the Company's or its Subsidiaries' former employees, directors or consultants or (b) any recapitalization or exchange of any shares, or any consolidation or division (by way of stock split, stock dividend or otherwise) or any combination (by way of stock split, stock dividend or otherwise) of any shares.



«Equivalent Class D Ordinary Shares» means, as of any date of determination, the total number of Class D Ordinary Shares held by such holder multiplied by a fraction, the numerator of which is the total number of issued Class D Ordinary Shares minus the total number of issued Class C Ordinary Shares (provided the numerator shall be zero if such value is negative), and the denominator of which is the total number of issued Class D Ordinary Shares.

«Event of Default» means any of the following events: (1) the Company shall fail to pay any amount due and owing with respect to the Class P Ordinary Shares, when the same becomes due and payable; or (2) any default or event of default shall have occurred under any indebtedness of the Company or any of its Subsidiaries resulting in the acceleration of such indebtedness, whether by having become due and payable by its terms or by having been declared due and payable prior to its stated maturity; or (3) the Company or the Manager(s), as the case may be, shall fail or neglect to perform, keep or observe any term or condition of any separate written agreement among the Company and the holders of Class P Ordinary Shares in their capacity as such; or (4) one or more judgments or decrees shall be entered against the Company or any of its Subsidiaries involving a liability (to the extent not adequately paid or covered by insurance) in excess of \$ 2,500,000.- in aggregate for all such judgments and decrees and all such judgments or decrees shall not have been vacated, discharged or stayed or bonded pending appeal within sixty (60) days from the entry thereof; or (5) a Change of Control shall have occurred.

«Five Times Target Return» means the actual receipt by each Golden Gate Securityholder of cash payments with respect to and/or in exchange for its Company Securities (whether such payments are received from the Company or a third party, but excluding, for avoidance of doubt, any fees or other amounts paid or payable to the Golden Gate Securityholders or their affiliates or any Distribution made pursuant to Article 24(f)) equal to five times such Golden Gate Securityholder's aggregate investment in Company Securities. For purposes hereof, the «investment» of the Golden Gate Securityholders means the aggregate purchase price originally paid to the Company or its predecessors for all Company Securities. A determination will be made hereunder each time a Golden Gate Securityholder actually receives cash payments with respect to and/or in exchange for its Company Securities, and each Golden Gate Securityholder will cooperate with the Company and provide the Company with all reasonably requested information to determine whether the Five Times Target Return has been achieved.

«Golden Gate Securityholders» means for so long as they are securityholders of the Company, InTriCage HOLDINGS SPC LIMITED prenamed and/or any investment fund managed by GOLDEN GATE CAPITAL and any of their respective transferees of any shares.

«Independent Third Party» means any Person who (together with its Affiliates), immediately prior to the contemplated transaction, does not own in excess of ten percent (10%) of the shares on a fully-diluted basis (assuming conversion of all then outstanding CPECs) (a «10% Owner»), who is not controlling, controlled by or under common control with any such 10% Owner and who is not the spouse, descendant (by birth or adoption), parent or dependent of any such 10% Owner or a trust for the benefit of such 10% Owner and/or such other Persons.

«IPO» means an initial public offering and sale of the shares of the Company (following the conversion of the Company's corporate form) or any of its Subsidiaries pursuant to an effective registration statement under the United States Securities Act of 1933, as amended, or any similar law of any other jurisdiction.

«L-1 Catchup Return» means the receipt by the holders of shares other than the Class M Ordinary Shares, Class L-1 Ordinary Shares and Class P Ordinary Shares of Distributions pursuant to Article 24(h), 24(j) and 24(l) equal to the sum of (A) the product of (i) \$ 17,321.- (as proportionally adjusted for all stock splits, stock dividends and other recapitalizations affecting the shares) multiplied by (ii) the number of shares other than the Class P Ordinary Shares, Class M Ordinary Shares, Class L-1 Ordinary Shares and Class C Ordinary Shares issued and outstanding (assuming the conversion in full of all CPECs) as of the date that the determination of whether the L-1 Catchup Return has been achieved is made plus (B) the amount such holders would have been entitled to receive pursuant to Articles 24(h), 24(j) and 24(l) assuming (i) no prior Distributions had been paid pursuant to Article 19(d) (and that such amounts were further distributed pursuant to Article 24(e) through 24(m) hereof), (ii) that the holders of Class M Ordinary Shares and Class L-1 Ordinary Shares were then eligible to participate in Distributions pursuant to Article 24(h), 24(j) and 24(l) ratably based upon the number of Class M Ordinary Shares and Class L-1 Ordinary Shares held by such holders (it being understood that, in fact, no holder of Class M Ordinary Shares or Class L-1 Ordinary Shares shall be entitled to participate in the L-1 Catchup Return) and (iii) the Distribution pursuant to Articles 24(h), 24(j) and 24(l) continued only until and to the extent that the holders of the Class L-1 Ordinary Shares received an amount pursuant to such Distribution equal to the amount of the Distribution that was actually made pursuant to Article 24(d).

«Original Cost» of each Class M Ordinary Share, each Class L-1 Ordinary Shares and each Class L Ordinary Shares shall be equal to the purchase price originally paid to the Company or its predecessor in interest therefor (as proportionally adjusted for all stock splits, stock dividends, share exchanges and other recapitalizations affecting the Class M Ordinary Shares, the Class L-1 Ordinary Shares and the Class L Ordinary Shares).

«Person» means an individual, a partnership, a corporation, a limited liability company, an association, a joint stock company, a trust, a joint venture, an unincorporated organization or other entity, or a government or any branch, department, agency, political subdivision or official thereof.

«Preferred Yield» means, with respect to each Class P Ordinary Share, the amount accruing on such Ordinary Share (from the original date of issuance of such share or any security exchanged for such Class P Ordinary Share) each day



during such quarter at the rate of 18.5% per annum compounded on the last day of each calendar quarter on the sum of (a) such Ordinary Share's Unreturned Preference Amount, plus (b) Unpaid Preferred Yield thereon for all prior quarters; provided that, upon the occurrence of any Event of Default, the Preferred Yield shall increase immediately by an increment of two percentage points (2.0%), and any such 2.0% increase of the Preferred Yield therefrom shall cease as of the close of business on the date on which the Event of Default ceases to exist, subject to subsequent increases as a result of the occurrence (or re-occurrence) of any subsequent Event of Default. In calculating the amount of any payment to be made in connection with any redemption of a Class P Ordinary Share during a calendar quarter, the portion of a Class P Ordinary Share's Preferred Yield for such portion of such quarter elapsing before such redemption payment is made shall be taken into account.

«Primary Yield» means, with respect to each Class L-1 Ordinary Share for each calendar quarter, the amount accruing on such share (from the original date of issuance of such share or any security exchanged for such Class L-1 Ordinary Share) each day during such quarter at the rate of 12.5% per annum of the sum of (i) such share's Unreturned Original Cost, plus (ii) Unpaid Primary Yield thereon for all prior quarters. In calculating the amount of any Distribution to be made during a calendar quarter, the portion of a Class L-1 Ordinary Share's Primary Yield for such portion of such quarter elapsing before such Distribution is made shall be taken into account.

«Secondary Yield» means, with respect to each Class L-1 Ordinary Share for each calendar quarter, the amount accruing on such share (from the original date of issuance of such share or any security exchanged for such Class L-1 Ordinary Share) each day during such quarter at the rate of 6% per annum of the sum of (i) such share's Unreturned Original Cost, plus (ii) Unpaid Secondary Yield thereon for all prior quarters. In calculating the amount of any Distribution to be made during a calendar quarter, the portion of a Class L-1 Ordinary Share's Secondary Yield for such portion of such quarter elapsing before such Distribution is made shall be taken into account.

«Series A CPECs» means the convertible preferred equity certificates (Series A) issued by the Company. «Series B CPECs» means the convertible preferred equity certificates (Series B) issued by the Company. «Series C CPECs» means the convertible preferred equity certificates (Series C) issued by the Company. «Series D CPECs» means the convertible preferred equity certificates (Series D) issued by the Company. «Series L CPECs» means the convertible preferred equity certificates (Series L) issued by the Company. «Series L-1 CPECs» means the convertible preferred equity certificates (Series L-1) issued by the Company. «Series M CPECs» means the convertible preferred equity certificates (Series M) issued by the Company. «Series P CPECs» means the convertible preferred equity certificates (Series P) issued by the Company.

«Solvent Reorganization» means any solvent reorganization of the Company or any Subsidiary of the Company, including by merger, consolidation, recapitalization, transfer or sale of shares or assets, or contribution of assets and/or liabilities, or any liquidation, exchange of securities, conversion of entity, migration of entity, formation of new entity, or any other transaction or group of related transactions (in each case other than to or with a third party that is not a member of the Company Group or its Affiliates (which may included an entity formed for the purpose of such Solvent Reorganization)), in which:

- (i) all holders of the same class or series of shares and CPECs are offered the same consideration in respect of such shares and CPECs;
- (ii) the pro rata of indirect economic interests of the holders of shares and CPECs in the business of INFOR GLOBAL SOLUTIONS AG, a limited liability company formed pursuant to the laws of Switzerland and its Subsidiaries, relative to each other and all other holders, directly or indirectly, of equity securities in the Company Group (other than those held by entities within the Company Group), are preserved; and
- (iii) the rights of the holders of shares and CPECs under any agreement between the Company and such holders with respect to such shares and CPECs are preserved in all material respects (it being understood by way of illustration and not limitation that the relocation of a covenant or restriction from one instrument to another shall be deemed a preservation if the relocation is necessitated, by virtue of any law or regulations applicable to the Company Group following such Solvent Reorganization, as a result of any change in jurisdiction or form of entity in connection with the Solvent Reorganization; provided that such covenants and restrictions are retained in instruments that are, as nearly as practicable and to the extent consistent with business and transactional objectives, equivalent to the instruments in which such restrictions or covenants were contained prior to the Solvent Reorganization).

«Subsidiary» means with respect to any Person, any corporation, partnership, limited liability company, association or other business entity of which (i) if a corporation, a majority of the total voting power of shares of stock entitled (without regard to the occurrence of any contingency) to vote in the election of directors is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by that Person or one or more of the other Subsidiaries of that Person or a combination thereof or (ii) if a partnership, association, limited liability company or other business entity, a majority of the partnership, membership or other similar ownership interests thereof is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by any Person or one or more Subsidiaries of that Person or a combination thereof. For purposes hereof, a Person or Persons shall be deemed to have a majority ownership interest in a partnership, association or other business entity if such Person or Persons shall be allocated a majority of partnership, association or other business entity gains or losses or shall be or control the managing director or general partner of such partnership, association or business entity.



«Three Times Target Return» means the actual receipt by each Golden Gate Securityholder of cash payments with respect to and/or in exchange for its Company Securities (whether such payments are received from the Company or a third party, but excluding, for avoidance of doubt, any fees or other amounts paid or payable to the Golden Gate Securityholders or their affiliates or any Distribution made pursuant to Article 24(f)) equal to three times such Golden Gate Securityholder's aggregate investment in Company Securities. For purposes hereof, the «investment» of the Golden Gate Securityholders means the aggregate purchase price originally paid to the Company or its predecessors for all Company Securities. A determination will be made hereunder each time a Golden Gate Securityholder actually receives cash payments with respect to and/or in exchange for its Company Securities, and each Golden Gate Securityholder will cooperate with the Company and provide the Company with all reasonably requested information to determine whether the Three Times Target Return has been achieved.

«Unpaid Preferred Yield» of any Class P Ordinary Share means an amount equal to the excess, if any, of (a) the aggregate Preferred Yield accrued on such share, over (b) the aggregate amount of payments made by the Company that constitute payment of Preferred Yield on such share.

«Unpaid Primary Yield» of any Class L-1 Ordinary Share means an amount equal to the excess, if any, of (a) the aggregate Primary Yield accrued on such share, over (b) the aggregate amount of Distributions made by the Company that constitute payment of Primary Yield on such share.

«Unpaid Secondary Yield» of any Class L-1 Ordinary Share means an amount equal to the excess, if any, of (a) the aggregate Secondary Yield accrued on such share, over (b) the aggregate amount of Distributions made by the Company that constitute payment of Secondary Yield on such share.

«Unpaid Yield» of any Class M Ordinary Share and any Class L Ordinary Share means an amount equal to the excess, if any, of (a) the aggregate Yield accrued on such share, over (b) the aggregate amount of Distributions made by the Company that constitute payment of Yield on such share.

«Unreturned Original Cost» of any Class M Ordinary Share, any Class L-1 Ordinary Share and any Class L Ordinary Share means an amount equal to the excess, if any, of (a) the Original Cost of such share, over (b) the aggregate amount of Distributions made by the Company that constitute a return of Original Cost of such share.

«Yield» means, with respect to each Class M Ordinary Share and Class L Ordinary Share for each calendar quarter, the amount accruing on such shares (from the original date of issuance of such share or any security exchanged for any such share) each day during such quarter at the rate of 12.5% per annum of the sum of (i) such share's Unreturned Original Cost, plus (ii) Unpaid Yield thereon for all prior quarters. In calculating the amount of any Distribution to be made during a calendar quarter, the portion of a such Ordinary Share's Yield for such portion of such quarter elapsing before such Distribution is made shall be taken into account.

# J. Final dispositions - Applicable law

**Art. 32.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

## Eighth resolution

The general meeting decides to appoint the following persons as managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period:

- Mr Gregory Giangiordano, attorney, born on 9 March 1966 in Pennsylvania, United States of America, residing at 440 Edenbrooke Way, Roswell, Georgia 30075, United States of America, and
- Mr Brad Steiner, attorney, born on 19 January 1964 in Hartford, CT, United States of America, with professional address at C/o EXTENSITY, INC., 100 Fifth Ave., Waltham, MA 02451, United States of America.

# Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the proxyholders of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.



S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société INFOR GLOBAL SOLUTIONS TopCo II (la «Société»), une société en commandite par actions régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.218, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 24 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 803, en date du 13 août 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 31 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1402, en date du 20 juillet 2006.

L'Assemblée est sous la présidence de Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marjorie Valbon, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### Ordre du jour:

- 1. Changement de la langue de rédaction des statuts de la Société d'une version anglaise avec une traduction en allemand en une version anglaise avec une traduction en français. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaut;
- 2. Conversion de l'unique action de commandité détenue par l'actionnaire-commandité en une Part Sociale Ordinaire de Catégorie M;
- 3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit US dollars (USD 8,-) pour l'augmenter de son montant actuel de quatre cent huit mille cent quarante-deux US dollars (USD 408.142,-) à quatre cent huit mille cent cinquante US dollars (USD 408.150,-), par l'émission de quatre (4) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M, ayant une valeur nominale de deux US dollars (USD 2,-) chacune;
  - 4. Changement de la valeur nominale des actions de USD 2,- chacune en USD 50,- chacune;
  - 5. Suite aux décisions prises ci-dessus, modification de l'article 6 des statuts de la Société;
  - 6. Conversion de la forme légale de la Société en une société à responsabilité limitée;
  - 7. Refonte totale des statuts; et
  - 8. Nomination de Monsieur Steiner et Monsieur Giangiordano comme gérants de la Société.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.
- III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la langue de rédaction des statuts de la Société d'une version anglaise avec une traduction en allemand en une version anglaise avec une traduction en français. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaut.

# Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir l'action de commandité détenue par l'associé-commandité en une Part Sociale Ordinaire de Catégorie M.

# Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit US dollars (USD 8,-) pour l'augmenter de son montant actuel de quatre cent huit mille cent quarante-deux US dollars (USD 408.142,-) à quatre cent huit mille cent cinquante US dollars (USD 408.150,-), par l'émission de quatre (4) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M, ayant une valeur nominale de deux US dollars (USD 2,-) chacune.

Les nouvelles actions ont été souscrites par INFOR GLOBAL SOLUTIONS HOLDINGS Ltd, une société organisée selon les lois des lles Caymans, enregistrée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 169323, ayant son siége social aux bureaux de M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, lles Caymans, devant être payées par une contribution en numéraire.

La contribution totale de huit US dollars (USD 8,-) sera allouée au capital social.



Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

## Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M de la Société de deux US dollars (USD 2,-) à cinquante US dollars (USD 50,-).

#### Cinquième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, le paragraphe a) de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6. Capital social.** a) La Société a un capital social de quatre cent huit mille cent cinquante US dollars (USD 408.150,-) divisé en huit mille cent soixante-trois (8.163) parts sociales, dénommées «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M», ayant une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50,-).»

#### Sixième résolution

L'assemblée générale décide de changer la forme sociale de la Société d'une société en commandite par action en une société à responsabilité limitée.

Suite aux résolutions prises ci-dessus, le capital social de la Société est réparti de la façon suivante:

- INFOR GLOBAL SOLUTIONS HOLDINGS Ltd., une société organisée selon les lois des lles Caymans, enregistrée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 169323, ayant son siége social aux bureaux de M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, lles Caymans, détient huit mille cent soixante-deux (8.162) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M; et
- INFOR GLOBAL SOLUTIONS TopCo S.A., une société anonyme organisée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 107.317, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, détient une (1) Part Sociale de Catégorie M.

# Septième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts de la société, sans changer l'objet social, comme suit:

# A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er . Il existe par les présentes par le propriétaire actuel des parts et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée dénommée INFOR GLOBAL SOLUTIONS TopCo II (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales, des filiales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir et accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale et financière ou estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

# **B.** Capital social - Parts sociales

**Art. 5.** La Société a un capital social de quatre cent huit mille cent cinquante US dollars (USD 408.150,-) divisé en huit mille cent soixante-trois (8.163) parts sociales, désignées comme les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M», d'une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50,-) chacune.



Le capital social peut en outre être composé de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1, Parts Sociales Ordinaires de Catégorie P, Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L, Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D.

Toute référence faite ci-après à une «part sociale» ou aux «parts sociales» sera interprétée comme une référence aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M, aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1, aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie P, aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C ou aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, selon le contexte.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- **Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

#### C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés conformément à l'article 17.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique, ou dans l'hypothèse où il y a plusieurs gérants, par la signature individuelle de tout gérant.

**Art. 11.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.



Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 12.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
  - Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 14.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 15.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

## D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 17.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

# E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 19. L'année sociale commence le 1 er juin et se termine le 31 mai de l'année suivante.
- **Art. 20.** Chaque année au 31 mai, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

## F. Liquidation

- Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s) (personnes physiques ou personnes morales). Le(s) liquidateur(s) seront nommés par l'assemblée générale des associés qui a décidé de la dissolution et qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. En cas d'une liquidation volontaire ou involontaire ou d'une dissolution de la Société, les actifs disponibles de la Société et distribuables aux associés devront l'être, dans les limites de la loi, de la façon suivante:
- (a) premièrement, aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M, conformément à l'Article 24 (a) et 24 (b);
- (b) deuxièmement, aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1, conformément à l'Article 24 (c), 24 (d) et 24 (e);
- (c) troisièmement, en paiement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie P un montant en fonction de chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie P détenue équivalent au Montant Préférentiel Non Reversé, plus le Rendement Préférentiel Impayé de chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie P plus, si nécessaire, la Prime Applicable; à condition que les actifs disponibles et distribuables aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie P ne soient pas insuffisants pour régler à de tels détenteurs les montants définis ci-dessus, les actifs disponibles devront être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie P au pro rata des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie P détenues par ces derniers; et
  - (d) quatrièmement, aux détenteurs des parts sociales, conformément à l'Article 24 (f) à 24(m).

#### **G.** Dividendes

Art. 23. Le gérant ou le conseil de gérance peut déclarer des acomptes sur dividendes sur les parts sociales émises et autoriser le paiement de dividendes sur les fonds de la Société légalement disponibles. Les fonds que la Société peut



décider de distribuer en vertu de cet article 23 en rapport à un quelconque exercice financier ou à toute autre période pour laquelle ses comptes sont établis seront appliqués en payant à chaque associé un dividende qui constituera une Distribution et qui sera payé conformément aux dispositions de l'article 24 ci-dessous.

- **Art. 24.** Excepté ce qui est prévu à l'Article 22 concernant toute distribution faite en relation avec toute liquidation ou dissolution de la Société, lors de chaque Distribution, une telle Distribution sera effectuée au profit des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M, de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1, de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D dans l'ordre suivant:
- (a) Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M, en tant que catégorie distincte, seront en droit de recevoir l'intégralité ou une portion d'une telle Distribution (au pro rata entre de tels détenteurs basé sur le total du Rendement Impayé des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M détenues par chacun de ces détenteurs à la date d'une telle Distribution) égale au total du Rendement Impayé des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M émises à la date d'une telle Distribution, et aucune Distribution ni aucune portion d'une telle Distribution ne sera effectuée en vertu des dispositions de tout autre paragraphe de cet article 24 ci-dessous avant que le total du montant du Rendement impayé des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M émises au moment d'une telle Distribution n'ait été intégralement payé. Les Distributions effectuées en vertu des dispositions de cet article 24(a) au profit des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M.
- (b) Une fois que le paiement du montant requis d'une Distribution a été effectué en totalité conformément aux dispositions des paragraphes précédents de cet article 24, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M, en tant que catégorie distincte, seront en droit de recevoir l'intégralité ou une portion d'une telle Distribution (au pro rata entre de tels détenteurs basé sur le total du Coût Initial Non Reversé des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M détenues par chacun de ces détenteurs à la date d'une telle Distribution) égale au total du Coût Initial Non Reversé des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M émises à la date d'une telle Distribution, et aucune Distribution ni aucune portion d'une telle Distribution ne sera effectuée en vertu des dispositions de tout autre paragraphe de cet article 24 cidessous avant que le total du montant du Coût Initial Non Reversé des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M émises à la date d'une telle Distribution n'ait été intégralement payé. Les Distributions effectuées en vertu des dispositions de cet article 24(b) au profit des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M constitueront un reversement de Coût Initial des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M.
- (c) Une fois que le paiement du montant requis d'une Distribution a été effectué en totalité conformément aux dispositions des paragraphes précédents de cet article 24, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1, en tant que catégorie distincte, seront en droit de recevoir l'intégralité ou une portion d'une telle Distribution (au pro rata entre de tels détenteurs basé sur le total du Rendement Primaire Impayé des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1 détenues par chacun de ces détenteurs à la date d'une telle distribution) égale au total du Rendement Primaire Impayé des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1 à la date d'une telle Distribution, et aucune Distribution ni aucune portion d'une telle Distribution ne sera effectuée en vertu des dispositions de tout autre paragraphe de cet article 24 ci-dessous avant que le total du montant du Rendement Primaire Impayé sur les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1 émises à la date d'une telle Distribution n'ait été intégralement payé. Les Distributions effectuées en vertu des dispositions de cet article 24(c) au profit des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1 constitueront un paiement du Rendement Primaire sur les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1.
- (d) Une fois que le paiement du montant requis d'une Distribution a été effectué en totalité conformément aux dispositions des paragraphes précédents de cet article 24, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1, en tant que catégorie distincte, seront en droit de recevoir l'intégralité ou une portion d'une telle Distribution (au pro rata entre de tels détenteurs basé sur le total du Rendement Secondaire Impayé des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1 détenues par chacun de ces détenteurs à la date d'une telle distribution) égale au montant total du Rendement Secondaire Impayé des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1 à la date d'une telle Distribution, et aucune Distribution ni aucune portion d'une telle Distribution ne sera effectuée en vertu des dispositions de tout autre paragraphe de cet article 19 ci-dessous avant que le total du montant du Rendement Secondaire Impayé des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1 émises à la date d'une telle Distribution n'ait été intégralement payé. Les Distributions effectuées en vertu des dispositions de cet article 24(d) au profit des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1 constitueront un paiement du Rendement Secondaire des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1.
- (e) Une fois que le paiement du montant requis d'une Distribution a été effectué en totalité conformément aux dispositions des paragraphes précédents de cet article 24, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1, en tant que catégorie distincte, seront en droit de recevoir l'intégralité ou une portion d'une telle Distribution (au pro rata entre de tels détenteurs basé sur le total du Coût Initial Non Reversé des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1 détenues par chacun de ces détenteurs à la date d'une telle Distribution) égale au total du Coût Initial Non Reversé des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1 émises à la date d'une telle Distribution, et aucune Distribution ni aucune portion d'une telle Distribution ne sera effectuée en vertu des dispositions de tout autre paragraphe de cet article 24 cidessous avant que le total du montant du Coût Initial Non Reversé des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1 émises à la date d'une telle Distribution n'ait été intégralement payé. Les Distributions effectuées en vertu des dispositions de



cet article 24(e) au profit des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1 constitueront un reversement de Coût Initial des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1.

- (f) Une fois que le paiement du montant requis d'une Distribution a été effectué en totalité conformément aux dispositions des paragraphes précédents de cet article 24, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L, en tant que catégorie distincte, seront en droit de recevoir l'intégralité ou une portion d'une telle Distribution (au pro rata entre de tels détenteurs basé sur le total du Rendement Impayé des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L détenues par de chacun de ces détenteurs à la date d'une telle distribution) égale au total du Rendement Impayé à la date d'une telle Distribution, et aucune Distribution ni aucune portion d'une telle Distribution ne sera effectuée en vertu des dispositions de tout autre paragraphe de cet article 24 ci-dessous avant que le total du montant du Rendement Impayé sur les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L émises à la date d'une telle Distribution n'ait été intégralement payé. Les Distributions effectuées en vertu des dispositions de cet article 24(f) au profit des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L constitueront un paiement du Rendement sur les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L.
- (g) Une fois que le paiement du montant requis d'une Distribution a été effectué en totalité conformément aux dispositions des paragraphes précédents de cet article 24, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L, en tant que catégorie distincte, seront en droit de recevoir l'intégralité ou une portion d'une telle Distribution (au pro rata entre de tels détenteurs basé sur le total du Coût Initial Non Reversé des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L détenues par chacun de ces détenteurs à la date d'une telle distribution) égale au montant total du Coût Initial Non Reversé des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L jusqu'au moment où une telle Distribution ait été intégralement payé, et aucune Distribution ni aucune portion d'une telle Distribution ne sera effectuée en vertu des dispositions de tout autre paragraphe de cet article 24 ci-dessous avant que le total du montant du Coût Initial Non Reversé des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L émises à la date d'une telle Distribution n'ait été intégralement payé. Les Distributions effectuées en vertu des dispositions de cet article 24(g) au profit des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L constitueront un reversement du Coût Initial des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L.
- (h) Une fois que le paiement du montant requis d'une Distribution a été effectué en totalité conformément aux dispositions des paragraphes précédents de cet article 24, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L, de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, en tant que groupe, seront en droit de recevoir l'intégralité ou une portion d'une telle Distribution (au pro rata entre de tels détenteurs basé sur le nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L, de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et de Parts Sociales de Catégorie D détenues par chacun de ces détenteurs à la date d'une telle Distribution) jusqu'à ce que soit (a) le Retour sur Investissement de L-1 ait été atteint ou (b) le Retour sur Cible Fois Trois ait été atteint, et qu'aucune Distribution ou qu'aucune partie de celle-ci ne soit effectuée selon les autres paragraphes de cet Article 24 en dessous jusqu'à ce que, soit (a) les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D aient reçu des Distributions conformément à cet Article 24(h) pour un montant égal au total du Retour sur Investissement de L-1 ou (b) chaque Détenteur de Golden Gate de Titres ait reçu des Distributions eu égard à de tels Titres de la Société Détentrice de Golden Gate de Titres pour un montant égal au Retour sur Cible Fois Trois.
- (i) Une fois que le paiement du montant requis d'une Distribution a été effectué en totalité conformément aux dispositions des paragraphes précédents de cet Article 24, et seulement si le Retour sur Cible Fois Trois n'a pas été atteint, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, en tant que groupe, auront le droit de recevoir tout ou partie d'une telle Distribution (au pro rata entre de tels détenteurs basé sur le nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M, de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1, de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L, de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D détenues par chacun de ces détenteurs à la date d'une telle Distribution) jusqu'à ce que le Retour sur Cible Fois Trois ait été atteint et qu'aucune Distribution ou qu'aucune partie de celle-ci ne soit effectuée selon les autres paragraphes de cet Article 24 en dessous, jusqu'à ce que chaque Détenteur Golden Gate de titres ait reçu des Distributions eu égard aux Titres de la Société Détentrice de Golden Gate de Titres pour un montant égal au Retour sur Cible Fois Trois. Pour éviter toute confusion, aucune Distribution ne sera faite conformément à cet Article 24(i) si le Retour sur Cible Fois Trois a déjà été atteint.
- (j) Une fois que le paiement du montant requis d'une Distribution a été effectué en totalité conformément aux dispositions des paragraphes précédents de cet Article 24, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B et les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, en tant que groupe, auront le droit de recevoir tout ou partie de cette Distribution (au pro rata entre de tels détenteurs basé sur le nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L, de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B et de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D détenues par chacun de ces détenteurs à la date d'une telle Distribution) jusqu'à ce que soit (a) le Retour sur Investissement de L-1 ait été atteint ou (b) le Retour sur Cible Fois Cinq ait été atteint, et qu'aucune Distribution ou qu'aucune partie de celle-ci ne sera faite selon les autres paragraphes de cet Article 24 dessous jusqu'à ce que (a) les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D n'aient reçu de Distributions conformément à l'Article 24(h) et cet Article 24(j) pour un montant égal au total du Retour



sur Investissement de L-1 ou (b) chaque détenteur de Golden Gate de titres ont reçu des Distributions eu égard aux Titres de la Société Détentrice de Golden Gate de Titres pour un montant égal au Retour sur Cible Fois Cinq.

- (k) Une fois que le paiement du montant requis d'une Distribution a été effectué en totalité conformément aux dispositions des paragraphes précédents de cet Article 24, et seulement si le Retour sur Cible Fois Cinq n'a pas été atteint, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L.1, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B et les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, en tant que groupe, auront le droit de recevoir tout ou partie d'une telle Distribution (au pro rata entre de tels détenteurs basé sur le nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M, de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L.1, de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L, de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B et de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D détenues par chacun de ces détenteurs à la date d'une telle Distribution) jusqu'à ce que le Retour sur Cible Fois Cinq soit atteint et qu'aucune Distribution ou qu'aucune partie de celle-ci n'ait été effectuée selon les autres paragraphes de cet Article 24 en dessous, jusqu'à ce que chaque Détenteur Golden Gate de titres ait reçu des Distributions eu égard aux Titres de la Société Détentrice de Golden Gate de Titres pour un montant égal au Retour sur Cible Fois Cinq. Pour éviter toute confusion, aucune Distribution ne sera faite conformément à cet Article 24(k) si le Retour sur Cible Fois Cinq a déjà été atteint.
- (I) Une fois que le paiement du montant requis d'une Distribution a été effectué en totalité conformément aux dispositions des paragraphes précédents de cet Article 24, les détenteurs de parts sociales autres que les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1 et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie P, en tant que groupe, auront droit de recevoir tout ou partie d'une telle Distribution (au pro rata entre de tels détenteurs basé sur (i) le nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L détenues par chacun de ces détenteurs à la date d'une telle Distribution, (ii) le nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A détenues par chacun de ces détenteurs à la date d'une telle Distribution, (iii) le nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B détenues par chacun de ces détenteurs à la date d'une telle Distribution, (iv) le nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C détenues par chacun de ces détenteurs à la date d'une telle Distribution et (v) le nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D détenues par chacun de ces détenteurs à la date d'une telle Distribution) jusqu'à ce que le Retour sur Investissement de L-1 soit atteint, et qu'aucune Distribution ou qu'aucune partie de celle-ci ne soit réalisée selon un autre paragraphe de cet Article 24 dessous jusqu'à ce que les détenteurs de parts sociales autres que les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie P aient reçu des Distributions conformément à l'Article 24(h) et Article 24(j) et cet Article 24(l) pour un montant total égal au Retour sur Investissement de L-1.
- (m) Une fois que le paiement du montant requis d'une Distribution a été effectué en totalité conformément aux dispositions des paragraphes précédents de cet Article 24, les détenteurs de parts sociales autres que les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie P, en tant que groupe, auront droit de recevoir tout ou partie d'une telle Distribution (au pro rata entre de tels détenteurs basé sur (i) le nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M détenues par chacun de ces détenteurs à la date d'une telle Distribution, (ii) le nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1 détenues par chacun de ces détenteurs à la date d'une telle Distribution, (iii) le nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L détenues par chacun de ces détenteurs à la date d'une telle Distribution, (iv) le nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A détenues par chacun de ces détenteurs à la date d'une telle Distribution, (vi) le nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B détenues par chacun de ces détenteurs à la date d'une telle Distribution, (vi) le nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C détenues par chacun de ces détenteurs à la date d'une telle Distribution et (vii) le nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D détenues par chacun de ces détenteurs à la date d'une telle Distribution et (vii) le nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D détenues par chacun de ces détenteurs à la date d'une telle Distribution).

Aux fins de cet article 24, toutes références aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M, aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1, aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie P, aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L, aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C et aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D seront réputées faire respectivement référence à de telles parts sociales et respectivement aux CPECs de série M, aux CPECs de série L-1, aux CPECs de série P, aux CPECs de série D.

## G. Vente de la société, offre publique

Art. 25. Si les détenteurs d'au minimum une majorité des parts sociales détenues par les Détenteurs Golden Gate de titres (ci-après le «Nombre de Détenteurs Minimum») approuvent la vente de la totalité ou de la quasi-totalité (selon le sens assigné par la Loi modèle révisée sur les sociétés (Revised Model Business Corporation Act) publiée par la American Bar Association, Section on Business Law) des actifs de la Société établis sur une base consolidée, ou la vente de la totalité ou de la quasi-totalité du capital en circulation et/ou des titres de la Société (que ce soit par le biais d'une fusion, d'une recapitalisation, d'un regroupement, d'une restructuration, d'une combinaison ou autrement) au profit d'un Tiers indépendant ou d'un groupe de Tiers indépendants (ci-après une «Vente approuvée»), alors chaque détenteur de parts sociales sera réputé avoir consenti à, et convient de ne soulever aucune objection vis-à-vis d'une telle Vente approuvée et convient par les présentes de voter en faveur de cette Vente approuvée à chaque assemblée générale des associés tenue pour cette objet et convient par les présentes de prendre toutes les mesures nécessaires à l'échelle de la Société, et consent



à autoriser le ou les gérants à prendre de telles mesures au nom de tel détenteur dans la mesure autorisée par le droit applicable, y compris, entre autres, le consentement à ce que le(s)gérant(s) prenne(nt)toutes les mesures nécessaires pour effectuer un transfert des titres de la Société au registre des parts sociales ou des CPECs de la Société. Si la Vente approuvée est structurée comme (i) une fusion ou un regroupement, chaque détenteur de parts sociales renoncera à tous droits de dissension, droits d'évaluation ou droits similaires en lien avec une telle fusion ou un tel regroupement, ou si elle est structurée comme (ii) une vente de capital et/ou de titres, chaque détenteur de parts sociales conviendra de céder la totalité de ses parts sociales et de ses droits à acquérir des parts sociales aux conditions et dans les termes approuvés par le ou les gérants et par le Nombre de Détenteurs Minimum. Afin d'éviter tout malentendu, toute référence à des détenteurs de parts sociales aux articles 25 à 31 couvrira également les détenteurs de CPECs convertibles en parts sociales.

Art. 26. Les obligations des détenteurs de parts sociales concernant une Vente approuvée sont sujettes à la satisfaction des conditions suivantes: (i) lors de l'achèvement de la Vente approuvée, chacun des détenteurs de parts sociales recevra la même forme de contrepartie et la même portion de la contrepartie totale que de tels détenteurs de parts sociales auraient reçu si une telle contrepartie avait été distribuée par la Société en cas de liquidation intégrale conformément aux droits et préférences stipulés dans ces statuts, tels que ceux-ci avaient effet immédiatement avant une telle Vente approuvée, (ii) si un quelconque détenteur de parts sociales d'une catégorie a le choix en ce qui concerne la forme et le montant de la contrepartie à recevoir, chaque détenteur de parts sociales d'une telle catégorie bénéficiera de la même option et (iii) chaque détenteur de droits d'acquisition de parts sociales d'une catégorie de parts sociales alors exerçables aura l'opportunité d'exercer de tels droits avant l'achèvement de la Vente approuvée et de participer à une telle vente en tant que détenteur de parts sociales d'une telle catégorie de parts sociales, (iv) chaque obligation d'associé d'indemniser l'acheteur dans toute Vente approuvée pour toutes les représentations et toutes les garanties concernant la Société et ses Filiales sera une obligation individuelle (et non conjointe) parmi les associés de la Société et devra être soit répartie de façon proportionnelle selon la somme totale receuillie par un tel associé en relation avec la Vente approuvée ou une provision sera retenue parmi les associés de la Société pour une répartition proportionnelle de l'obligation d'indemnisation, (v) chaque obligation d'associé d'indemniser l'acheteur dans toute Vente approuvée devra être limitée au montant net (avant impôt) distribué à un tel associé en relation avec cette transaction et (vi) aucun des associés non-membre du conseil de gérance de la Société lors de cette Vente approuvée ne se verra imposer comme condition à cette vente approuvée d'entrer dans un accord de non-concurrence.

Art. 27. Si la Société ou les détenteurs de titres de la Société mènent de quelconques négociations ou effectuent de quelconques transactions auxquelles la Règle 506 (ou toute autre règle similaire alors en effet) promulguée par la Securities and Exchange Commission des États-Unis (équivalent américain de l'Autorité des marchés financiers) pourrait être applicable (y compris une fusion, un regroupement ou toute autre restructuration), alors les détenteurs de parts sociales qui ne sont pas des «investisseurs accrédités» nommeront, à la demande de la Société, un représentant de l'acheteur (selon le sens assigné à ce terme par la Règle 501 promulguée par la Securities and Exchange Commission des États-Unis) raisonnablement acceptable pour la Société. Si un quelconque détenteur de parts sociales nomme un représentant de l'acheteur désigné par la Société, la Société paiera les honoraires d'un tel représentant de l'acheteur, mais si un quelconque détenteur de parts sociales préfère ne pas nommer le représentant de l'acheteur désigné par la Société, alors un tel détenteur nommera un autre représentant de l'acheteur, auquel cas un tel détenteur sera responsable des honoraires du représentant de l'acheteur ainsi nommé.

**Art. 28.** Chaque détenteur de parts sociales assumera au pro rata (basé sur le total de la contrepartie qu'un tel détenteur recevra en lien avec une telle Vente approuvée lors de la signature d'une telle vente) une portion des coûts payés à un quelconque tiers auquel les associés de la Société ont fait appel en lien avec une quelconque vente de parts sociales conformément à une Vente approuvée, dans la mesure où de tels coûts sont encourus au bénéfice de tous les détenteurs de parts sociales et ne sont pas autrement payés par la Société ou la partie acquérante. Les coûts encourus par les détenteurs de parts sociales en leur propre nom ne seront pas considérés comme des coûts de la transaction effectuée en vertu des présentes.

**Art. 29.** Les dispositions des articles 25 à 28 prendront fin lors du premier des événements suivants: (i) achèvement d'une offre publique initiale ou (ii) achèvement d'un Changement de contrôle.

Art. 30. Si (i) le(s) gérant(s) approuve(nt) une OPI et (ii) l'OPI est syndiquée, et les syndicataires gestionnaires informent la Société par écrit qu'à leur avis la structure du capital de la Société influera de façon négative sur la facilité d'écoulement de l'offre, chaque détenteur de parts sociales consentira à et votera pour une recapitalisation, restructuration (y compris la transformation de la Société en une société anonyme avant la cotation à des bourses reconnues (par le biais d'une offre publique ou de procédés comparables)) et/ou l'échange des parts sociales en titres que les syndicataires gestionnaires, le (s) gérant(s) et les détenteurs d'une majorité de parts sociales alors en circulation trouveront acceptable, et entreprendra toute démarche nécessaire ou désirable en relation avec l'achèvement de la recapitalisation, de la restructuration et/ou de l'échange; à condition que tous les détenteurs de parts sociales de la même catégorie ou de CPECs de la même série soient traités de la même façon en relation avec ce qui précède et que les titres en résultant reflètent et soient compatibles avec les droits et préférences indiqués dans ces statuts, tels que ceux-ci avaient effet immédiatement avant l'OPI (en supposant, à ces fins, que tous les CPECs en circulation ont été convertis). Les dispositions du présent article 30 prendront



fin lors de l'achèvement d'un Changement de contrôle. Les dispositions de cet article 30 et toutes les références au terme défini d' «OPI» dans les présents statuts s'appliqueront, mutatis mutandis, à (i) tout offre publique initiale et vente de toutes parts sociales ordinaires ou actions de toute Filiale de la Société et la liquidation y relative de la Société dans une telle Filiale et (ii) toute Restructuration solvable approuvée par le(s) gérant(s). En relation avec une telle offre publice d'achat et de vente de toute part sociale ordinaire ou des actions de toute Filiale de la Société, la Société devra liquider cette Filiale ou prendre toute autre mesure nécessaire pour distribuer les titres de cette filiale.

#### H. Définitions

## Art. 31. Aux fins de ces statuts:

«Entité affiliée» d'une Personne désigne toute autre Personne, entité ou fonds d'investissement contrôlant, contrôlé par, ou sous le contrôle commun avec la Personne, et, dans le cas d'une Personne qui est une association de personnes ou une société à responsabilité limitée, tout associé ou membre, respectivement, de la Personne.

«Prime Applicable» désigne, sous réserve des termes de tout autre contrat écrit entre la Société et certains ou l'ensemble de ses associés, une prime devant être payée en relation avec la rédemption des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie P, autre que la rédemption obligatoire des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie P, en date du 31 décembre 2007. Une telle prime de rédemption sera égale à 13,5% de la somme du (i) montant total du Rendement Préférentiel Impayé et (ii) du total du Montant Préférentiel Non-Reversé, dans chaque cas de rédemption de toute Part Sociale Ordinaire de Catégorie P, sous réserve de l'élimination d'une telle prime suivant les termes de tout autre contrat écrit entre la Société et certains ou l'ensemble de ses associés.

«Changement de contrôle» signifie (i) toute vente ou transfert, par la Société ou ses Filiales, de la totalité ou de la quasi-totalité (selon le sens assigné par la Loi modèle sur les sociétés révisée (Revised Model Business Corporation Act), publié par la American Bar Association, Section on Business Law) de leurs actifs établis sur une base consolidée, (ii) tout regroupement, fusion ou restructuration de la Société avec, ou en toute(s) autre(s) entité(s), suite auquel ou à laquelle les détenteurs du capital de la Société en circulation (y compris, afin d'établir si un Changement de contrôle est survenu, de quelconques fonds d'investissement affiliés leur appartenant respectivement ou tout autre Entité affiliée de tels fonds d'investissement affiliés) ayant le droit de voter (dans des circonstances ordinaires) pour élire une majorité des gérants immédiatement avant un tel regroupement, fusion ou restructuration, cessent de détenir le capital en circulation de la société survivante détenant le droit de voter (dans des circonstances ordinaires) pour élire une majorité des gérants de la société survivante, ou (iii) l'émission, par la Société, ou la vente ou le transfert à un quelconque tiers, de parts sociales du capital de la Société par les détenteurs de telles parts sociales, suite à laquelle les détenteurs du capital en circulation de la Société (y compris, afin d'établir si un Changement de contrôle est survenu, de quelconques fonds d'investissement affiliés leur appartenant respectivement ou tout autre Entité affiliée de tels fonds d'investissement affiliés) ayant le droit de voter (dans des circonstances ordinaires) pour élire une majorité des gérants immédiatement avant une telle vente ou un tel transfert cessent de détenir le capital en circulation de la Société détenant le droit de voter (dans des circonstances ordinaires) pour élire une majorité des gérants.

«Groupe de la Société» désigne la Société et ses Filiales.

«Les Titres de la Société» désigne tout titre (comprenant tous les types de Convertible preferred equitiy certificates émis par la Société) de la Société ou de l'une de ses Filiales (comprenant tout titre d'une catégorie échangé pour un titre d'une autre catégorie), autre que (a) tout titre émis en échange d'une part de capital émise suivant un contrat subordordonné de prêt senior ayant pu être conclu entre certaines des Entités affiliées de la Société et certains des Détenteurs de Golden Gate de Titres, tel qu'amendé, modifié ou refondu de temps à autre, (b) tout titre émis en échange de part de capital émise suivant un contrat d'achat d'actions ayant été conclu entre, respectivement, INFOR GLOBAL SOLUTIONS TopCo Ltd. et les acheteurs y mentionnés, (c) toute Part Sociale Ordinaire de Catégorie P, (d) toute Part Sociale Ordinaire de Catégorie M.

«CPECs» désigne les CPECs de série A, les CPECs de série B, les CPECs de série C, les CPECs de série D, les CPECs de série L, les CPECs de série L-1, les CPECs de série M, les CPECs de série P ainsi que toute autre série de CPECs qui pourrait être autorisée et émise par la Société le cas échéant.

«Distribution» désigne chaque dividende ou distribution versé par la Société aux détenteurs de parts sociales (y compris les parts sociales éventuellement émises lors de conversions de quelconques CPECs), que ce soit en numéraire, en nature ou en titres de la Société, et que ce soit sous la forme d'un dividende, d'une distribution dans le cadre de la liquidation ou autrement, à condition qu'aucun des deux cas suivants ne constitue une Distribution: (a) un quelconque rachat, conversion ou achat par la Société, pour quelque raison que ce soit, de quelconques parts sociales ou CPECS exclusivement d'anciens employés, d'administrateurs ou de consultants de la Société ou de ses Filiales, ou (b) une quelconque recapitalisation ou un quelconque échange de quelconques parts sociales, ou un quelconque regroupement ou une quelconque division (par voie d'indivision de parts sociales, de dividende de parts sociales ou autrement), ou une quelconques parts sociales.

«Equivalent de Part Sociale Ordinaire de Catégorie D» désigne, sans délimitation de durée, le nombre total de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D détenues par un tel détenteur multiplié par une fraction, dont le numérateur est le nombre total des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D moins le nombre total des Parts Sociales Ordinaires de



Catégorie C (le numérateur sera considéré comme égal à zéro en cas de résultat négatif), et dont le dénominateur est le nombre total des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D émises.

«Non-Satisfaction des Engagements» désigne tous les événements suivants: (1) la Société peut être amenée à ne pas pouvoir payer les sommes dues aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie P lorsque ces sommes deviennent exigibles; ou (2) tout manquement ou non-satisfaction de ses engagements sera considéré comme accompli en cas de dettes de la Société ou de l'une de ses Filiales résultant en une accélération du passif de la Société, soit en étant devenue due et exigible par son terme ou soit en étant devenue due et exigible avant sa date de maturation; ou (3) la Société ou le(s) gérant(s), dans toute hypothèse, peuvent manquer ou négliger d'accomplir, conserver ou observer un terme ou une condition de tout contrat séparé écrit entre la Société et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie P dans la capacité de tels détenteurs; ou (4) un ou plusieurs jugements ou arrêtés pris à l'encontre de la Société ou l'une de ses Filiales impliquant une responsabilité (telle que non couverte ou réglée de façon adéquate par les assurances) en excès d'un total de \$ 2.500.000,- pour tous ces jugements et arrêtés et tous ces jugements et arrêtés ne devront pas être abandonnés, avoir donné lieu à acquittement ou en attente ou encore dans le délai d'appel de soixante (60) jours avant que le jugement soit exécutoire; ou (5) un Changement de contrôle s'est produit.

«Retour sur Cible Fois Cinq» désigne le réception véritable par chaque Détenteur de Golden Gate de Titres de paiements en numéraire concernant et/ou en échange de ses Titres de la Société (que ce soit des paiements reçus de la Société ou d'un tiers, mais à l'exclusion, pour éviter toute confusion, toute commission ou tout autre montant payé ou devant être payé aux Détenteurs de Golden Gate de Titres ou leurs Entités affiliées ou toute distribution faite en conformité avec l'Article 24(f) égal à cinq fois le montant total investi par un Détenteur de Golden Gate de Titres dans les Titres de la Société. Dans ce contexte, l' «investissement» du Détenteur de Golden Gate de Titres désigne le prix total d'acquisition initialement payé à la Société ou à ses prédécesseurs pour tout Titre de la Société. Une fixation sera opérée chaque fois qu'un Détenteur de Golden Gate de Titres recevra véritablement des paiements en numéraire concernant et/ou en échange de ses Titres de la Société, et chaque Détenteur de Golden Gate de Titres devra coopérer avec la Société et fournir à la Société toutes les informations demandées par la Société pour déterminer si le Retour sur Cible Fois Cinq a été atteint.

«Détenteurs Golden Gate de titres» désigne, tant que ceux-ci restent des détenteurs de titres de la Société, InTriCage HOLDINGS SPC LIMITED, prénommée, et/ou tout fond d'investissement géré par Golden Gate Capital et chacun de leurs cessionnaires respectifs de toute part de capital.

«Tiers indépendant» désigne toute Personne qui (avec ses propres Entités affiliées), immédiatement avant la transaction envisagée, ne détient pas plus de dix pour cent (10 %) des parts sociales sur une base pleinement diluée (en supposant une conversion de la totalité des CPECS alors en circulation) (ci-après un «Propriétaire de 10 %»), qui ne contrôle pas, n'est pas contrôlé par, et n'est pas sous contrôle commun avec un tel Propriétaire de 10 % et qui n'est pas le conjoint, le descendant (de naissance ou d'adoption), le parent ou un dépendant d'un tel Propriétaire de 10 % ou d'un trust au profit d'un tel Propriétaire de 10 % et/ou de telles autres Personnes.

«OPI» désigne une offre publique initiale et vente des parts sociales de la Société (suite à la transformation de la forme de la Société) ou d'une quelconque de ses Filiales suite à une demande d'affiliation suivant le United States Security Act de 1933, tel que modifié, ou une législation similaire d'une autre juridiction.

«Retour sur Investissement de L-1» désigne la réception par les Détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M, Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1 et de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie P, de Distributions conformément à l'Article 24(h), 24(j) et 24(l) égales à la somme de (A) le produit de (i) \$ 17.321,- (tel que proportionnellement ajusté par rapport à toutes les indivisions de parts sociales, de tous les dividendes de parts sociales et autres recapitalisations affectant les parts sociales) multiplié par (ii) le nombre de parts sociales autres que les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie P, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1 et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C émises et à venir (supposant la conversion en entier de tous les CPECs) à la date de la détermination si le Retour sur Investissement de L-1 a été atteint, plus (B) le montant que ces détenteurs auraient été autorisés à recevoir conformément à l'Article 24(h), 24(j) et 24(l) en admettant que (i) aucune Distribution préalable n'a été payée conformément à l'Article 19(d) (et ces montants ont été distribués conformément à l'Article 24(e) jusqu'à 24 (m) des présentes), (ii) les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M et de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1 étaient éligible à participer aux Distributions conformément à l'Article 24(h), 24(j) et 24(l) basé au pro rata du nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M et de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1 détenues par de tels détenteurs (étant compris, en fait, qu'aucun détenteur de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M ou de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1 ne sera autorisé à participer dans le Retour sur Investissement de L-1) et (iii) la Distribution conformément à l'Article 24(h), 24(j) et 24 (l) continu seulement jusqu'à ce que les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1 reçoivent un montant suite à cette Distribution égal au montant de la Distribution qui a été faite conformément à l'Article 24(d).

Le «Coût initial» de chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie M, de chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie L-1 et de chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie L sera égal au prix d'achat initialement payé à la Société ou à son prédécesseur à cet égard (tel que proportionnellement ajusté par rapport à toutes les indivisions de parts sociales et de tous les dividendes de parts sociales, échanges de parts sociales et autres recapitalisations affectant les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1 et de les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L).



«Personne» désigne un individu, une association de personnes, une société à responsabilité limitée, une association, une société anonyme, un trust, une joint-venture, une organisation non constituée ou autre entité, ou un gouvernement ou un quelconque département, organisme, branche ou subdivision administrative ou officiel d'un tel gouvernement.

«Rendement Préférentiel» désigne, concernant chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie P pendant chaque trimestre, le montant accru de telles parts sociales ordinaires (à compter de la date initiale d'émission de telles parts sociales ou tout titre échangé contre de telles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie P) chaque jour pendant un tel trimestre au taux annuel de 18,5% de la somme de (a) les Montants Préférentiels Non-Reversés de telles parts sociales, plus (b) le Rendement Préférentiel Impayé mentionnés au dessus pour tous les trimestres précédents; pourvu que, concernant la survenance d'une Non Satisfaction de ses Engagements, le Rendement Préférentiel va immédiatement augmenter de deux pour cent (2%), et toute augmentation de 2% de ce Rendement Préférentiel devra cesser à la clôture de l'activité à la date où la Non Satisfaction des Engagements cesse d'exister, à propos de plusieurs augmentations suite à la survenance (ou re-survenance) de cas de Non Satisfaction des Engagements consécutifs. Lors du calcul de tout paiement devant être fait en relation avec toute rédemption de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie P à effectuer pendant un trimestre, la portion du Rendement Préférentiel d'une Part Sociale Ordinaire de Catégorie P pour un tel trimestre écoulé avant que le paiement de cette rédemption ne soit effectué sera pris compte.

«Rendement Primaire» désigne, concernant chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie L-1 pendant chaque trimestre, le montant accru de telles parts sociales (à compter la date initiale d'émission de telles parts sociales ou tout titre échangé contre de telles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1) chaque jour pendant un tel trimestre au taux annuel de 12,5% de la somme de (i) Coût Initial Non Reversé de telles parts sociales, plus (ii) le Rendement Primaire Impayé mentionné au dessus pour tous les trimestres précédents. Lors du calcul du montant d'une quelconque Distribution à effectuer pendant un trimestre, la portion du Rendement Primaire de telles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1 pour un tel trimestre écoulé avant qu'une telle Distribution ne soit effectuée sera pris en compte.

«Rendement Secondaire» désigne, concernant chaque Part Sociale de Catégorie L-1 pendant chaque trimestre, le montant accru sur une telle part sociale (de la date initiale d'émission de telles parts sociales ou de tout titre échangé contre une telle Part Sociale Ordinaire de Catégorie L-1) chaque jour pendant un tel trimestre au taux annuel de 6% de la somme (i) du Coût Initial Non Reversé de telles parts sociales, plus (ii) du Rendement Secondaire Impayé de telles parts sociales pendant tous les trimestres précédents. Lors du calcul du montant d'une quelconque Distribution à effectuer pendant un trimestre, la portion du Rendement Secondaire de telles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie L-1 pour un tel trimestre écoulé avant qu'une telle Distribution ne soit effectuée sera pris en compte.

«CPECS de série A» désigne les Convertible preferred equity certificates de série A émises par la Société.

«CPECS de série B» désigne les Convertible preferred equity certificates de série B émises par la Société.

«CPECS de série C» désigne les Convertible preferred equity certificates de série C émises par la Société.

«CPECS de série D» désigne les Convertible preferred equity certificates de série D émises par la Société.

«CPECS de série L» désigne les Convertible preferred equity certificates de série L émises par la Société.

«CPECS de série L-1» désigne les Convertible preferred equity certificates de série L-1 émises par la Société.

«CPECS de série M» désigne les Convertible preferred equity certificates de série M émises par la Société.

«CPECS de série P» désigne les Convertible preferred equity certificates de série P émises par la Société.

«Restructuration solvable» désigne toute restructuration solvable de la Société ou d'une quelconque Filiale de la Société, y compris par voie de fusion, de regroupement, de recapitalisation, de transfert ou de vente de parts sociales ou d'actifs, ou de contribution d'actifs et/ou de passifs, ou d'un quelconque échange de titres ou d'une quelconque liquidation, conversion d'entité, migration d'entité, formation d'une nouvelle entité, d'une quelconque autre transaction ou d'un quelconque autre groupe de transactions liées (dans chaque cas autre que ceux effectués vers ou avec un tiers qui n'est pas membre du Groupe de la Société ou de ses Filiales (ce qui pourrait inclure une entité formée aux fins d'une telle Restructuration solvable)), dans lequel ou laquelle:

- (i) tous les détenteurs de parts sociales d'une même catégorie ou d'une même série de CPECs se voient offerts la même contrepartie vis-à-vis de telles parts sociales et de tels CPECs;
- (ii) les intérêts économiques indirects au pro rata des détenteurs de parts sociales et de CPECs dans les activités de INFOR GLOBAL SOLUTIONS AG, une limited liability company constituée selon les lois Suisse et de ses Filiales, entre eux et par rapport à tous les autres détenteurs, directement ou indirectement, d'obligations du Groupe de la Société, (autres que celles détenues par des entités au sein du Groupe de la Société) sont préservés; et
- (iii) les droits des détenteurs de parts sociales et de CPECs en vertu d'un quelconque accord entre la Société et de tels détenteurs concernant de telles parts sociales sont préservés à tous égards déterminants (étant entendu, à titre d'illustration et non limitativement, que le déplacement d'un engagement ou d'une restriction d'un instrument à un autre est réputé une préservation si le déplacement est rendu nécessaire en vertu d'un quelconque droit ou d'une quelconque réglementation applicable au Groupe de la Société suite à une telle Restructuration solvable, en raison d'un quelconque changement de juridiction ou de forme d'entité en rapport avec la Restructuration solvable; à condition que de tels engagements et restrictions soient maintenus dans des instruments qui sont, autant que possible, et dans des limites



compatibles avec les objectifs commerciaux et transactionnels, équivalents aux instruments dans lesquels de tels engagements ou restrictions figuraient avant la Restructuration solvable).

«Filiale» désigne, par rapport à toute Personne, toute société, association de personnes, société à responsabilité limitée, association ou autre entité commerciale dont, (i) dans le cas d'une société, une majorité du total des actions en droit de voter (sans considération de la survenance de toute condition imprévue) pour élire les administrateurs est, à cette date, détenue ou contrôlée, directement ou indirectement, par cette Personne ou par une ou plusieurs autres Filiales de cette Personne, ou par une combinaison de celles-ci, ou (ii), dans le cas d'une association de personnes, association, société à responsabilité limitée ou autre entité commerciale, une majorité des personnes, des membres ou de tous autres intérêts patrimoniaux similaires vis-à-vis de telles entités est, à cette date, détenue ou contrôlée, directement ou indirectement, par cette Personne ou par une ou plusieurs Filiales de cette Personne, ou par une combinaison de celles-ci. Aux fins des présentes, une Personne ou des Personnes seront réputées détenir une majorité des intérêts patrimoniaux d'une société de personnes, association ou autre entité commerciale si une majorité des gains ou des pertes de l'association de personnes, de l'association ou d'une autre entité commerciale est affectée à une telle Personne ou de telles Personnes, ou si une telle Personne ou de telles Personnes est/sont ou contrôle(nt) le directeur général ou l'associé général d'une telle société de personnes, association ou autre entité commerciale.

«Retour sur Cible Fois Trois» désigne le réception véritable par chaque Détenteur de Golden Gate de Titres de paiements en numéraire concernant et/ou en échange de ses Titres de la Société (que ce soit des paiements reçus de la Société ou d'un tiers, mais à l'exclusion, pour éviter toute confusion, toute commission ou tout autre montant payé ou devant être payé aux Détenteurs de Golden Gate de Titres ou leurs Entités affiliées ou toute distribution faite en conformité avec l'Article 24(f) égal à trois fois le montant investi par un Détenteur de Golden Gate de Titres dans les Titres de la Société. Dans ce contexte, l' «investissement» du Détenteur de Golden Gate de Titres désigne le prix total d'acquisition initialement payé à la Société ou à ses prédécesseurs pour tout Titre de la Société. Une fixation sera opérée chaque fois qu'un Détenteur de Golden Gate de Titres recevra véritablement des paiements en numéraire concernant et/ou en échange de ses Titres de la Société, et chaque Détenteur de Golden Gate de Titres devra coopérer avec la Société et fournir à la Société toutes les informations demandées par la Société pour déterminer si le Retour sur Cible Fois Trois a été atteint.

«Rendement Préférentiel Impayé» d'une quelconque Part Sociale Ordinaire de Catégorie P désigne un montant égal à l'excédent, le cas échéant, du (a) total du Rendement Préférentiel d'une telle part sociale par rapport au (b) montant total des paiements faits par la Société constituant un paiement du Rendement Préférentiel d'une telle part sociale.

«Rendement Primaire Impayé» d'une quelconque Part Sociale Ordinaire de Catégorie L-1 désigne un montant égal à l'excédent, le cas échéant, du (a) total du Rendement Primaire accru sur une telle part sociale, par rapport au (b) montant total des Distributions effectuées par la Société constituant un paiement du Rendement Primaire sur une telle part sociale.

«Rendement Secondaire Impayé» d'une quelconque Part Sociale Ordinaire de Catégorie L-1 désigne un montant égal à l'excédent, le cas échéant, du (a) total du Rendement Secondaire accru sur une telle part sociale, par rapport au (b) montant total des Distributions effectuées par la Société constituant un paiement du Rendement Secondaire sur une telle part sociale.

«Rendement Impayé» d'une quelconque Part Sociale Ordinaire de Catégorie M et d'une Part Sociale Ordinaire de Catégorie L désigne un montant égal à l'excédent, le cas échéant, du (a) total du Rendement accru sur une telle part sociale, par rapport au (b) montant total des Distributions effectuées par la Société constituant un paiement du Rendement sur une telle part sociale.

«Coût Initial Non Reversé» d'une quelconque Part sociale Ordinaire de Catégorie M, d'une quelconque Part Sociale Ordinaire de Catégorie L désigne un montant égal à l'excédent, le cas échéant, du (a) Coût Initial d'une telle part sociale par rapport au (b) montant total des Distributions effectuées par la Société constituant un reversement de Coût Initial d'une telle part sociale.

«Rendement» désigne, concernant chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie M et de Chaque Part Sociale de Catégorie L pendant chaque trimestre, le montant accru sur de telles parts sociales (à compter de la date initiale d'émission d'une telle part sociale ou de tout titre échangé contre de telles parts sociales) chaque jour pendant un tel trimestre au taux annuel de 12,5% de la somme (i) du Coût Initial Non Reversé de telles parts sociales et (ii) du Rendement Impayé de telles parts sociales pendant tous les trimestres précédents. Lors du calcul du montant d'une quelconque Distribution à effectuer pendant un trimestre, la portion du Rendement de telles parts sociales ordinaires pour un tel trimestre écoulé avant qu'une telle Distribution ne soit effectuée sera pris en compte.

# J. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 32. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

# Huitième résolution

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

- Monsieur Gregory Giangiordano, avocat, né le 9 mars 1966 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 440 Edenbrooke Way, Roswell, Georia 30075, Etats-Unis d'Amérique; et



- Monsieur Brad Steiner, avocat, né le 19 janvier 1964 à Hartford, CT, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au C/O EXTENSITY, INC., 100 Fifth Ave., Waltham, MA 02451, Etats-Unis d'Amérique.

## Frais et Dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte est évalué à environ trois mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données aux mandataires des comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les mandataires des comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, M. Valbon, M. Schaeffer.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 2006, vol. 905, fol. 71, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 août 2006.

Référence de publication: 2007026983/239/1364.

(070021225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

# BDC Broadband Data Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 80.057.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 12 décembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

## Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de (ne pas renommer et) de nommer, pour un terme de -1- (un) an, les administrateurs suivants:

- Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- Davide Murari, employé privé, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- Francesco Morsiani, employé privé, entrepreneur, demeurant Via Tognoli 3, I-42046 Scandiano
- Antonio Campagnoli, entrepreneur demeurant Via Argonne 1, I -40141 Bologna
- Richard Nava, business consultant, demeurant à CH-6901 Lugano, Via Magatti 3,

Le mandat ainsi conféré aux administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, ALTER AUDIT Sàrl, 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / S. Desiderio

Référence de publication: 2007026563/43/29.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09079. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.



## Follie S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 56.805.

# LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 24 juin 2004, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

FOLLIE S.A., avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, a été dénoncé en date du 15 mars 2004. Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge, et liquidateur Maître Maxence Mondot, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 13 juillet 2004 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Par jugement du 8 juillet 2004 le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a nommé liquidateur Maître Marguerite Ries, avocat, en remplacement de Maître Maxence Mondot.

Pour extrait conforme

M e M. Ries

Le liquidateur, Avocat

Référence de publication: 2007009156/2630/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04017. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

# Inter Management Company, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 43.753.

# **CLOTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 4 janvier 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- INTER MANAGEMENT COMPANY, ayant eu son siège social à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M <sup>e</sup> M. Ries

Le liquidateur

Référence de publication: 2007009161/2630/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04248. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

# Cartinia Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer. R.C.S. Luxembourg B 59.837.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007026134/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09954. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.



# Chanpia Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 97.231.

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHANPIA LUX S.A. établie et ayant son siège social à L-9647 Doncols, Chemin des douaniers, (n.i. 2003 2226 249)

constituée suivant acte reçu par le notaire Anja Holtz, de résidence à Wiltz, en date du 28 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1373 du 29 décembre 2003,

inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 97.231.

L'assemblée est ouverte à 15.40 heures sous la présidence de Madame Pia De Smul, commerçante, demeurant à L-9647 Doncols, 14, Chemin des douaniers,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Philippe Hoge, comptable, demeurant à B-4347 Fexhe Le Haut Clocher (Belgique), 408, Chaussée Verte.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Nouredine Zemni, commerçant, demeurant à B-1602 Vleezenbeek (Sint-Pieters-Leeuw) (Belgique), 976, Lenniksebaan.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I: Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Modification de l'article 3 des statuts, qui aura la teneur suivante:
- « Art. 3. La société a pour objets:
- l'acquisition, la vente, la gestion, la location, la mise en valeur par rénovation ou construction d'un patrimoine mobilier et immobilier propre,
  - la location et la vente d'équipements et moyens logistiques,
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

- 2. Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de trois cent soixante-douze mille euros (372.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à quatre cent trois mille euros (403.000,- EUR) par apport en nature et émission de mille deux cents (1.200) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.
- 3. Acceptation de la souscription à l'entièreté de l'augmentation du capital social et de la libération de celle-ci, et entérinement du rapport d'expertise du réviseur d'entreprise quant à l'apport en capital.
  - 4. Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les décisions qui précèdent, comme suit:
- « **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent trois mille euros (403.000,- EUR) représenté par mille trois cents (1.300) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.»
  - 5. Démission de l'administrateur, Monsieur Jean-Luc Louis.
  - 6. Nomination en qualité de nouvel administrateur, Mademoiselle Nadia Zemni.
- Il: Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.
- III: Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV: Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.



L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts, qui aura la teneur suivante:

- « Art. 3. La société a pour objets:
- l'acquisition, la vente, la gestion, la location, la mise en valeur par rénovation ou construction d'un patrimoine mobilier et immobilier propre,
  - la location et la vente d'équipements et moyens logistiques,
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de trois cent soixante-douze mille euros (372.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à quatre cent trois mille euros (403.000,- EUR) par un apport en nature.

En contrepartie de cet apport, il est émis mille deux cents (1.200) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

#### Troisième résolution

## Souscription et libération

L'assemblée, de l'accord unanime des actionnaires, décide d'admettre à la souscription des mille deux cents (1.200) actions nouvelles, à parts égales, les actionnaires:

- Monsieur Nouredine Zemni, commerçant, né à Beja (Tunisie), le 12 mars 1952 (n.i. 19520312 598), demeurant à B-1602 Vleezenbeek (Sint-Pieters-Leeuw) (Belgique), 976, Lenniksebaan, et
- Madame Ria Christiana Madeleine De Smul, commerçante, née à Deinze (Belgique), le 29 janvier 1947 (n.l. 19470129 525), demeurant à L-9647 Doncols, 14, Chemin des douaniers,

déclarant être mariés sous le régime de la communauté universelle de biens suivant contrat de mariage reçu par Maître Pierre De Cort, notaire de résidence à Etterbeek (Belgique), en date du 14 mars 1979,

lesquels ont déclaré souscrire lesdites actions chacun à raison six cents (600) actions et les libérer intégralement moyennant apport de l'immeuble sis à L-9647 Doncols, 14, Chemin des douaniers, inscrit au cadastre comme suit:

# Commune de Winseler, section E de Doncols et Sonlez

- Numéro 36/4629, lieu-dit «Devant La Bohoey», place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 23 ares 44 centiares.

# Titre de propriété

Les époux Nouredine Zemni-Pia De Smul sont propriétaires de l'immeuble prédésigné pour l'avoir acquis des époux Moulin-Vigneron suivant acte de vente reçu par le notaire Anja Holtz, en date du 25 mai 2004, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch, le 9 juin 2004, volume 1137, numéro 125.

## Evaluation de l'apport

L'immeuble a fait l'objet d'un rapport de la FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN Sàrl, réviseur d'entreprises, avec siège social à Itzig, 83, rue de la Libération, sous la signature de Monsieur Roland Klein, réviseur d'entreprises, en date du 29 novembre 2006, en application des articles 32-1 (5) et 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, lequel rapport conclut dans les termes suivants:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données et conduisent à une valeur au moms égale au nombre et à la valeur nominale des 1.200 actions nouvelles de € 310,00 à émettre en contrepartie de l'apport.»

Ledit rapport, après signature ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

## Conditions de l'apport

L'apport en nature est fait sous les conditions et garanties suivantes:

1.- L'immeuble est apporté en société avec toutes ses appartenances et dépendances, tel quel et dans l'état où il se trouve et se comporte actuellement, sans garantie quant aux vices éventuels du sol ou du sous-sol, avec toutes les servitudes actives ou passives, occultes ou apparentes pouvant le grever ou y être attachées;



- 2.- Aucune garantie n'est fournie quant à la contenance indiquée, le plus ou le moins éventuel étant au profit ou à la charge de la Société;
  - 3.- L'entrée en jouissance a eu lieu immédiatement;
- 4.- La Société supportera tous les impôts et charges de toute nature concernant l'immeuble apporté à compter de l'entrée en jouissance.
- 5.- Les apporteurs déclarent qu'il n'existe aucun obstacle d'ordre légal à l'apport de l'immeuble, que l'immeuble est apporté pour quitte et libre de tous privilèges, hypothèques et droits de résolution.

#### Quatrième résolution

Au regard des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide d'adapter en conséquence l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent trois mille euros (403.000,- EUR) représenté par mille trois cents (1.300) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.»

## Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur, Monsieur Jean-Luc Louis.

#### Sixième résolution

L'assemblée nomme en qualité de nouvel administrateur pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2010, Mademoiselle Nadia Zemni, indépendante, demeurant à B-1602 Vleezenbeek (Sint-Pieters-Leeuw) (Belgique), 976, Lenniksebaan, née à Sint-Agatha-Berchem (Belgique), le 19 janvier 1981.

#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions des articles 26 et 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 16.20 heures.

#### Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent approximativement à 5.850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant. Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire, lequel certifie l'état civil de Monsieur Nouredine Zemni sur base de sa carte d'identité belge numéro 110 0077190 93, valable jusqu'au 24 septembre 2013, et de Madame Pia De Smul sur base de sa carte d'identité belge numéro 110 0077189 92, valable jusqu'au 24 septembre 2013.

Signé: P. De Smul, N. Zemni, P. Hoge, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, vol. 945B, fol. 83, case 3. LAC/2006/2213. — Reçu 3.720 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 23 janvier 2007.

M. Decker.

Référence de publication: 2007026036/241/149.

(070020523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

## Elektro Born A.G., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9991 Weiswampach, 127, route de Beiler.

R.C.S. Luxembourg B 101.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 de la société anonyme de droit belge, ELEKTRO-BORN, avec siège social à B-4782 Schönberg, K. F. Schinkelstrasse 14, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 4 janvier 2007.

Pour ELEKTRO-BORN A.G.

FIDUNORD S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007028401/667/16.

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2006, réf. DSO-BX00274. - Reçu 48 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070002628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.



# Value S.A., Société Anonyme,

(anc. GDA Europe S.A.). Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 90.019.

L'an deux mille six, le seize octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GDA EUROPE S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1805 du 20 décembre 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 114 du 5 février 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Sonia Delfini, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trente mille sept cent soixante-neuf (30.769) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
  - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1.- Augmentation de capital à concurrence de sept millions trois cent vingt mille cent euros (EUR 7.320.100,-), pour le porter de son montant actuel de trois millions soixante-seize mille neuf cents euros (EUR 3.076.900,-) à dix millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille euros (EUR 10.397.000,-) par la création et l'émission de soixante-treize mille deux cent une (73.201) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.
  - 2.- Renonciation de l'actionnaire minoritaire existant pour autant que de besoin à son droit préférentiel de souscription.
- 3.- Souscription et libération intégrale par apport en nature des soixante-treize mille deux cent une (73.201) actions nouvelles par la société GDA GROUP S.p.A. ayant son siège à I-Vietri di Potenza (PZ) CAP 85058, Viale Marconi 104, Italie.
  - 4 .- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.
  - 5.- Modification de la dénomination de la société en VALUE S.A.
  - 6.- Modification subséquente de l'article premier des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept millions trois cent vingt mille cent euros (EUR 7.320.100,-), pour le porter de son montant actuel de trois millions soixante-seize mille neuf cents euros (EUR 3.076.900,-) à dix millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille euros (EUR 10.397.000,-) par la création et l'émission de soixante-treize mille deux cent une (73.201) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

# Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé pour autant que de besoin à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des soixante-treize mille deux cent une (73.201) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire la société GDA GROUP S.p.A., ayant son siège à I-Vietri di Potenza (PZ) CAP 85.058, Viale Marconi 104.

# Troisième résolution

Est intervenue à l'instant la société GDA GROUP S.p.A., prédésignée, ici représentée par Madame Frédérique Vigneron, prénommée,



en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant,

laquelle par sa représentante susnommée, a déclaré souscrire aux soixante-treize mille deux cent une (73.201) actions nouvelles et les a libérées par apport en nature consistant en neuf cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante-seize (990.976) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) représentant 99,0976% du capital de la société anonyme de droit italien LOGICA S.p.A. (anciennement LOGICA S.n.c. di Valerio Di Carlo & C) ayant son siège social à Vietri di Potenza (PZ Via Santa Lucia 2, Italie au capital de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par un million (1.000.000,-) d'actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Cet apport ainsi que les modes d'évaluation adoptées sont décrits dans un rapport établi par la société à responsabilité limitée H.R.T. REVISION S. à r.l., L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, en date du 19 septembre 2006, qui contient les indications prévues à l'article 26-1 (3) de la loi et dont les conclusions sont les suivantes:

A la suite de nos vérifications, nous n'avons pas de remarque à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à 73.201 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune de GDA EUROPE S.A. à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de GDA EUROPE S.A., et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable.

Ledit rapport, restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

# Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus et décide que cet article sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à dix millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille euros (EUR 10.397.000,-), divisé en cent trois mille neuf cent soixante-dix (103.970) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.»

## Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de GDA EUROPE S.A. en VALUE S.A.

#### Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« Art. 1 er . première phrase. Il existe une société anonyme sous la dénomination de VALUE S.A.»

## Frais

L'apport en nature fait à la Société ayant pour résultat que la Société détient 99,0976% du patrimoine de la société LOGICA S.p.A. une société établie en Italie, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 pour bénéficier de l'exemption du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille huit cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Vigneron, S. Delfini, R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 octobre 2006, vol. 438, fol. 58, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 novembre 2006. Référence de publication: 2007026055/242/101. H. Hellinckx.

(070020574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

# Cartinia Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 59.837.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la société Signature Un mandataire

Référence de publication: 2007026135/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09955. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

# JNC-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.304.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026177/1603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02838. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

# Giolin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 82.475.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le mardi 12 décembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

## Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 11 avril 2006 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Madame Linda Gemmani, dirigeant d'entreprise, demeurant Via Covignano, 255, I -47900 Rimini, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
  - Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg; Administrateur;
  - Monsieur Davide Murari, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg; Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de renommer pour un terme de -1- (un) an, la FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, ayant son siège social au 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

# Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Madame Linda Gemmani demeurant Via Covignano, 255, I-47900 Rimini, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Luciano Ciavatta, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 21 juin 2006.

L'Assemblée nomme définitivement Madame Linda Gemmani en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.



Le Conseil d'Administration D. Murari / J.-P. Fiorucci Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007026562/43/38.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05039. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

## Moselle Construction et Façade, Société Anonyme.

Siège social: L-5770 Weiler-la-Tour, 26A, rue Schlammesté.

R.C.S. Luxembourg B 66.386.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiler-la-Tour, le 23 janvier 2007.

P. Goncalves Teixeira.

Référence de publication: 2007026179/500/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01179. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

# Gimble International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 79.265.

Les comptes annuels au 31 mars 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2007026180/556/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01776. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

# Flight Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 53.058.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026181/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07857. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

# Outlet Mall Sub Group Holding No. 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Gasperich, 4A, rue Henri Schnadt. R.C.S. Luxembourg B 116.478.

Extrait des résolutions de l'associé unique adoptées le 30 octobre 2006

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de Monsieur Rodney Bysh de son poste d'administrateur de la Société et de le remplacer, pour une durée indéterminée, par Monsieur John Sutherland, résidant au 9, rue Principale, L-6990 Hostert (Grand-Duché de Luxembourg), à compter du 31 octobre 2006.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Signature

Référence de publication: 2007026345/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03661. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

# Avireina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.184.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**AVIREINA S.A.** 

Signature

Référence de publication: 2007026182/783/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00655. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

# Clarina Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.624.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 39.040.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CLARINA HOLDING S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007026186/783/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00657. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

# I.B.B. Baugesellschaft mbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 3, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 95.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007028415/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 3 janvier 2007, réf. DSO-CA00063. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070002690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

# Bijouterie KASS-JENTGEN ET FILS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 6.278.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour BIJOUTERIE KASS-JENTGEN ET FILS S.à.r.l.

E.C.G. S.A. Signature

Référence de publication: 2007026188/3800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01144. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

# SWC Web Consultance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8158 Bridel, 2B, rue du Tilleul.

R.C.S. Luxembourg B 105.490.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour SWC WEB CONSULTANCE S.à.r.l.

E.C.G. S.A.

Signature

Référence de publication: 2007026191/3800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01146. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

# Luxoptic sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 83.943.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour LUXOPTIC S.à.r.l.

E.C.G. S.A.

Signature

Référence de publication: 2007026192/3800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01150. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

#### Sovitec Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 101.940.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la société le 29 juin 2006

- 1. L'Assemblée Générale Annuelle des associés a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2006:
- 1) La société GLASSBEADS S.à r.l., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.571;
  - 2) Monsieur Patrick Bergeot, demeurant à F-75016 Paris, 53, rue Rahnelag;
  - 3) Monsieur Alain Grillaert, demeurant à B-9041 Gent, 13, Vogeljacht;
  - 4) Monsieur Philippe Van Pelt, demeurant à B-1150 Bruxelles, 20, avenue Salome;
  - 5) Monsieur Paul Arker, demeurant à F-57950 Montigny-les-Metz, 4 Ibis, avenue Charles de Gaulle;
- 6) Monsieur Bruno Lambert, administrateur de sociétés, né le 10 juillet 1959 à Bruxelles et demeurant à GB-SW7 ILA Londres, 8, Trevor Place.



2. L'Assemblée Générale annuelle des associés a décidé de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de la société DELOITTE S.A., L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg B 67.895 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007026308/280/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08318. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

## E.C.G. Domiciliation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 97.584.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour E.C.G. DOMICILIATION S.à.r.I.

E.C.G. S.A.

Signature

Référence de publication: 2007026195/3800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01155. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

## Wood, Appleton, Oliver & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 20.938.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026197/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB01014. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

# Fidelity Active Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1021 Luxembourg, place de l'Etoile, Kansallis House.

R.C.S. Luxembourg B 102.944.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007026199/711/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00905. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.



## Selene Patrimoine, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais. R.C.S. Luxembourg B 122.588.

1. Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue à Luxembourg le 15 janvier 2007

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide:

- st La nomination des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Sicav pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008:
  - Monsieur Yves Perben, Administrateur
  - Monsieur Denis Brugere, Administrateur
  - Monsieur Jacques-Henri David, Administrateur
    - 2. Extrait des résolutions du Procès-Verbal du Conseil d'Administration, tenu à Luxembourg le 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration élit Monsieur Marc Ambroisien comme Président du Conseil d'Administration.

A l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire et du Conseil d'Administration du 15 janvier 2007, le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Marc Ambroisien, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Administrateurs:

- Monsieur Pierre-Marie Valenne, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- Monsieur Guy Verhoustraeten, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- Monsieur Yves Perben, 7, place du Molard, CH-1204 Genève
- Monsieur Denis Brugere, 83, boulevard Haussmann, F-75008 Paris
- Monsieur Jacques-Henri David, 3, avenue Friedland, F-75008 Paris

Réviseur d'Entreprises:

- DELOITTE S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Luxembourg, le 1 <sup>er</sup> février 2007.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

E. Claude / P. Bartz

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2007026355/1183/34.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00845. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

# Grand Café Hôtel Restaurant 1900 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 58.398.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

C. Doerner

Notaire

Référence de publication: 2007026200/209/12.

(070020468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

#### SIBELIT, Société de l'Itinéraire Benelux-Lorraine-Italie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.537.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 23 janvier 2007.

C. Doerner

Notaire

Référence de publication: 2007026202/209/12.

(070020451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

#### Exess S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9573 Wiltz, 38, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 96.840.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007028418/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 3 janvier 2007, réf. DSO-CA00062. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070002683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

# Wincanton Trans European (Luxembourg) S.à r.l., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 83.013.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007026204/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10428. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

#### Azego Technology Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 103.844.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007026211/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05309. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

# Azego Technology Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 103.844.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Signature.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Référence de publication: 2007026214/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05307. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

#### G.M. Aviation Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 33.610.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement le 22 décembre 2006 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Nasir Abid 10, rue Alexandre Flemming L-1525 Luxembourg et de Maître Nico Schaeffer avec adresse professionnelle au 12, avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg de leur poste d'Administrateur.

Il ne sera pas pourvu à leur remplacement. Le nombre des Administrateurs passe de 3 à 1.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007026505/3842/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04844. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

### Atlas Reinsurance Consultants (A.R.C.), Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 92.649.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007026215/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02927. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

# Hepfig Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 79.845.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007026216/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05302. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

### Hepfig Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 79.845.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 12 février 2007.

Référence de publication: 2007026217/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05299. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Signature.

(070020432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

#### Norfin II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 90.325.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 12 janvier 2007

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

NORFIN II S.A.

M.-F. Ries-Bonani / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007026358/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00528. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

## American Clothing Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 75, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.214.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2006.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007026219/231/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00929. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

#### American Clothing Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 75, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.214.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2006.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007026221/231/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00928. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.



# TK NorthTrek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 154, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 106.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007026223/231/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00930. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

# Europe Shipping A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 83.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007028420/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 3 janvier 2007, réf. DSO-CA00059. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070002677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

# Colt Financial Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 47.052.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007026231/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1er février 2007, réf. LSO-CB00343. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

#### Feneris Financial Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 47.053.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007026232/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00345. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.



# Goodwill Trust Protection S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 33.830.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007026238/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1er février 2007, réf. LSO-CB00346. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

# Coffee Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9409 Vianden, 1, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 92.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007028425/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 3 janvier 2007, réf. DSO-CA00058. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070002673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

#### Frama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.668.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026240/1603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03577. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

# Frama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.668.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026243/1603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03582. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.



# Kompass Venture Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 82.477.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007026244/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00347. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

# Wikalo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 45.527.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007026255/1595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08304. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

# Marconsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 70.631.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007026245/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1er février 2007, réf. LSO-CB00283. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

#### Marconsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 70.631.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

**Signatures** 

Référence de publication: 2007026247/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1er février 2007, réf. LSO-CB00302. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.



#### LuxiPrivilège Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 46.389.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 janvier 2007 à 10.30 heures au siège social

L'Assemblée prend connaissance de la lettre de démission de Monsieur Pascal Michez de son poste d'Administrateur, avec effet au 10 janvier 2007.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des autres Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour un an.

Conseil d'Administration:

- Mme Ute Koch, FOYER ASSET MANAGEMENT S.A, 46, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Administrateur
- M. Marcel Dubru, FOYER ASSET MANAGEMENT S.A., 46, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Administrateur
- Mme Irène Acciani, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur
- M. Marco Bus, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur
- M. Claude Defendi, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur

Commissaire aux Comptes:

- ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Pour extrait conforme

LUXIPRIVILEGE CONSEIL S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliataire

C. Defendi / M.-H. lagnemma

Référence de publication: 2007026501/24/32.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00261. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

#### Marconsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 70.631.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007026248/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00300. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

# Marconsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 70.631.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.



#### LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007026250/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00293. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

# Marconsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 70.631.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007026251/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00291. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

#### Boucherie-Charcuterie Lucullutz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7777 Bissen, 2, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 62.500.

Les comptes annuels au 29 juin 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007028428/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 3 janvier 2007, réf. DSO-CA00057. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070002669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

#### GAPP and Partners S.A. (Gestion Administrative et Prise de Participations), Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, 78, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 95.405.

Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue, le 6 décembre 2006

#### Membres présents:

- a) Monsieur Lucas Luca Pinazo, comptable, demeurant à B-4910 Theux (Belgique), 236bis, rue les Cours,
- b) Monsieur François Bare, entrepreneur, demeurant à B-4031 Liège (Belgique), 453, route du Condroz,
- c) Monsieur Philippe Servais, comptable, demeurant à B-4970 Stavelot (Belgique), 226C, rue Pommard.

Lesquels administrateurs présents, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

# Résolution unique

Est désigné administrateur-délégué, Monsieur Lucas Luca Pinazo, prénommé, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion, ayant tous pouvoirs pour engager la société par sa signature isolée et obligatoire dans ce cadre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait en quatre (4) originaux.



Signé: F. Bare, P. Servais, L. Luca Pinazo.

Référence de publication: 2007028336/241/23.

Enregistré à Diekirch, le 18 décembre 2006, réf. DSO-BX00148. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070002836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

#### Top Level Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 91.665.

Intervenue entre:

La SA SOLFICORP de Wiltz inscrite au RCS sous le numéro B 98.905 lci représentée par son administrateur-délégué Le cédant.

et

La Sàrl MAZE inscrite au RCS sous le numéro B 110.554

lci représentée par son gérant

Le Cessionnaire

Lesquels ont décidé d'acter la cession définitive et sans réserve d'actions de sociétés dont le détail figure aux annexes de la présente.

Ces actions sont toutes détenues à titre fiduciaire et le seront également en cette qualité dans le chef du cessionnaire.

Fait à Wiltz, le 17 novembre 2006.

Pour SOLFICORP S.A. / Pour MAZE Sàrl

Signature / Signature

Intervenue le 17 novembre 2006 entre:

La SA SOLFICORP, 59, rue G.-D. Charlotte à L-9515 Wiltz, inscrite au RCS sous le numéro B 98.905

Le cédant,

La Sàrl MAZE, 75, Parc d'Activités à L-8308 Capellen,

Inscrite au R.C.S sous le numéro B 110.554

Le cessionnaire,

Le cédant a cédé par le présent document: 49 actions De la Société: TOP LEVEL MANAGEMENT Sàrl Le prix de cession a été réglé entre les parties.

Signature.

Référence de publication: 2007028281/825/32.

Enregistré à Diekirch, le 25 janvier 2007, réf. DSO-CA00262. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070015336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

# Moustique Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 97.849.

Les comptes annuels au 31 mars 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour MOUSTIQUE HOLDING S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

S. Wallers / M. Pietropaolo-Del Col

Référence de publication: 2007026276/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00172. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck